
MEMORIAL

DES

SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENEVE

Sixième séance - Mardi 16 juin 1998, à 20 h 30

Présidence de M. Daniel Pilly, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *Mme Marie-Thérèse Bovier, MM. Georges Breguet, André Kaplun et Michel Mermillod.*

Assistent à la séance: *M. André Hediger, maire, M. Pierre Muller, vice-président, M. Alain Vaissade, Mme Jacqueline Burnand et M. Michel Rossetti, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 3 juin 1998, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 16 juin et mercredi 17 juin 1998, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du
Conseil municipal

1.Communications du Conseil administratif.

Néant.

2.Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

Motion: tribune du public et téléphones portables

3. Motion de MM. Roberto Brogginì, Guy Valance, Pierre-André Torrent et Gilbert Mouron: «Tribune du public et téléphones portables» (M-317)¹.

PROJET DE MOTION

Le Conseil municipal propose, vu le développement des technologies modernes, de compléter l'article 36, alinéa 2, du règlement du Conseil municipal comme suit:

«2. Il est interdit d'enregistrer, de filmer, de prendre des photographies ou d'utiliser des appareils téléphoniques sans fil pendant les séances, sauf autorisation du Conseil municipal.»

M. Roberto Brogginì (Ve). J'ai pu constater qu'il y avait des personnes à la tribune du public qui utilisaient des téléphones portables. Tout en sachant que l'article 36 actuel du règlement du Conseil municipal interdit l'usage d'enregistreur - nous pouvons assimiler un téléphone portable à une sorte d'enregistreur, non seulement d'enregistreur pour diffusion ultérieure, mais pour diffusion immédiate - je vous propose, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de modifier le deuxième alinéa de l'article 36, en précisant qu'il est interdit d'utiliser des appareils téléphoniques sans fil.

Mais cela me pose un problème de procédure: réglementairement, une motion s'adresse au Conseil administratif ou elle peut être renvoyée à une commission, alors qu'il faudrait renvoyer cette motion au bureau et, éventuellement, étudier la possibilité d'interdire aussi les téléphones portables dans la salle, parce que parfois des téléphones portables de conseillers municipaux sonnent et des communications peuvent être transmises à l'extérieur, en direct.

Je crois que, sur cet objet, il devrait y avoir une réflexion afin de savoir si maintenant nous laissons la diffusion publique

¹ «Mémorial 155^e année»: Annoncée, 4623.

Motion: tribune du public et téléphones portables

des débats, avec retransmissions télévisuelles, ou si nous voulons garder le contrôle, à savoir accepter ou pas que ce soit diffusé. Quand un photographe souhaite faire des photos pendant nos séances, Monsieur le président, vous l'annoncez au Conseil municipal et c'est lui qui donne l'autorisation. Je crois qu'un dépoussiérage devrait avoir lieu pour suivre les nouvelles technologies. C'est pour cela que je proposerais le renvoi - si c'est possible - de cette motion au bureau, pour étude, pour que le bureau nous fasse une proposition allant dans ce sens. Voilà ce que je tenais à dire, Monsieur le président, pour suivre l'évolution des nouvelles technologies.

Préconsultation

Mme Christiane Olivier (S). Le groupe socialiste soutiendra cette motion et, éventuellement, Monsieur Brogginì, son renvoi à la commission du règlement. Puisqu'il s'agit d'une modification du règlement du Conseil municipal, je pense que la commission du règlement est tout à fait à même de pouvoir traiter ce sujet.

Je voudrais toutefois y apporter un léger amendement, qui va un peu dans le sens de la conclusion de l'intervention de M. Brogginì. Pour ma part, et je crois que c'est le cas aussi pour d'autres personnes ici, j'ai plus souvent été dérangée, dans cette enceinte, par les téléphones portables des conseillers municipaux que par des téléphones portables sonnant dans la tribune du public. Si nous demandons au public de ne pas utiliser de téléphones portables durant les séances, il va de soi que nous devons, nous aussi, appliquer cette règle et montrer l'exemple.

En relisant les articles 35, 36 et 37, je me suis aperçue qu'on ne parle que du comportement du public dans la tribune, mais qu'on ne parle pas du comportement des conseillers municipaux. Aussi, je propose l'amendement suivant, qui serait l'adjonction, à l'article 35, de l'alinéa 2 suivant:

Projet d'amendement

Motion: tribune du public et téléphones portables

«L'utilisation des appareils téléphoniques sans fil est interdite pendant les séances dans l'enceinte du Conseil municipal.»

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à la majorité (2 oppositions et 1 abstention).

Mise aux voix, la prise en considération de la motion amendée est acceptée sans opposition (quelques abstentions).

Le président. Quant au renvoi en commission, je pense effectivement que cet objet doit être renvoyé à la commission du règlement qui rédigera un projet d'arrêté en vue de modifier notre règlement.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission du règlement est accepté à l'unanimité.

M. Pierre Losio (Ve). Est-ce que l'acceptation, à une très large majorité, du renvoi de cette motion à la commission du règlement peut provoquer, dans l'intervalle, un effet immédiat? Est-ce qu'on pourrait dire que l'interdiction d'utiliser des téléphones portables commence tout de suite et qu'on verra ce que dit la commission du règlement? Je laisse cela à votre appréciation, Monsieur le président.

Le président. C'est à la discrétion des propriétaires de ces appareils barbares. Nous passons au point suivant.

Motion: recyclons les jouets

**4. Motion de Mme Anne-Marie von Arx-Vernon et M. Didier Bonny:
«Recyclons les réponses du Conseil administratif» (M-318)¹.**

PROJET DE MOTION

Considérant que la réponse du Conseil administratif du 13 janvier 1998 (dans le *Mémorial* du 16 mars 1998) concernant la motion N° 201 «Recyclons les jouets» ne prend pas en compte l'élément important de l'invite, à savoir: «La réparation des jouets dans le cadre des occupations temporaires»,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à mettre sur pied l'atelier «Jouets recyclés», dans le cadre du lieu de vie et de réinsertion «Square Hugo», en bénéficiant de l'encadrement «Accueil accompagné» et en employant des chômeurs placés en occupations temporaires.

Mme Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Cette motion n'est pas une boutade, malgré le titre quelque peu provocateur. Au PDC, nous nous sommes étonnés de la réponse, tout simplement parce qu'elle ne semblait pas correspondre à la question. Donc, c'est sans arrogance aucune, Monsieur le président, que nous nous permettons de revenir à la charge et de cibler mieux notre motion en précisant que, ce qui est important, c'est d'utiliser ce qui existe déjà et de limiter les frais. Or, nous maintenons notre idée de remettre des gens au travail, des personnes qui sont motivées.

Ce programme est possible, nous en sommes persuadés, car des occupations temporaires peuvent être offertes à des chômeurs, qui pourraient donc s'occuper de ces jouets récupérés, et tout cela dans des locaux d'un lieu d'accueil et de réinsertion du style Square Hugo. De plus, un accompagnement léger du travail effectué peut être assuré par l'excellente équipe de Square Hugo. En effet, comme on a la chance d'avoir un lieu comme le Square Hugo qui

¹ «Mémorial 155^e année»: Annoncée, 4623.

Motion: recyclons les jouets

permet à des gens de retrouver une dignité, ce serait le lieu idéal, nous semble-t-il, pour pouvoir monter un atelier de jouets récupérés et à réparer là-bas.

Notre projet, si nous le repropoisons sous cette forme-là, c'est bien parce que nous sommes persuadés que son coût peut être réduit à son strict minimum. Nous sommes persuadés au PDC que le magistrat responsable sera sensible à notre projet de motion qui est tout à fait réaliste, réalisable, modeste, et qu'ainsi la Ville de Genève, avec son exemplaire Service social, pourra continuer sa mission auprès des citoyens.

Préconsultation

M. Michel Rossetti, conseiller administratif. J'ai bien entendu Mme von Arx et j'aimerais lui dire que, dans l'intervalle, je suis entré en contact avec une personne qui a travaillé longtemps dans le domaine du jouet et qui m'a suggéré de faire appel aux fabricants pour récolter des articles qui pourraient avoir, ici et là, un petit défaut et qui ne pourraient pas être mis sur le marché. A partir de là, j'attends maintenant les réactions. Si d'aventure la proposition qui a été faite pouvait se concrétiser, eh bien, au lieu d'avoir des jouets réparés, nous pourrions avoir des jouets pratiquement neufs, à distribuer aux enfants qui en ont besoin.

Donc, avant d'explorer la question telle que vous l'envisagez, Madame von Arx, j'aimerais savoir s'il y a du répondant du côté de la personne qui m'a contacté à ce propos. Voilà ce que je voulais vous dire en l'état, mais je reste très attentif à la proposition que vous avez faite.

Mme Marie Vanek (AdG). Mme von Arx a bien défendu son projet de motion, mais ce que je voulais rappeler par rapport à la réponse que M. Rossetti vient de nous donner, c'est qu'il s'agit, en fin de compte, de récupérer les jouets que nous abandonnons dans nos poubelles et qui peuvent être recyclés. Si, par la suite, des magasins nous offrent des jouets neufs avec quelques petits

Motion: recyclons les jouets

défauts et que nous pouvons les utiliser, pourquoi pas, mais le but de cette motion est de récupérer les jouets que les gens n'utilisent plus.

Nous avons déjà traité ce projet de motion à la commission sociale pendant plusieurs mois; nous avons auditionné une institution située à Lausanne qui fait ce travail de recyclage des jouets, c'est une institution qui fonctionne bien. Pourquoi alors ne prenons-nous pas exemple sur ce qui se fait à Lausanne? J'estime donc que nous devons prendre en considération cette motion et la renvoyer directement au Conseil administratif pour qu'il prenne les mesures nécessaires pour mettre sur pied l'atelier «Jouets recyclés»..

Mme Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). J'ai bien entendu M. Rossetti et je trouve sa proposition extrêmement intéressante. Seulement, c'est vrai que, dans la motion, il est explicité également que c'est pour donner du travail à des gens, et si l'on peut allier les deux, évidemment que nous ne pouvons que nous en réjouir. Nous vous invitons donc à envoyer cette motion au Conseil administratif.

Mise aux voix, la motion est acceptée à la majorité (opposition ou abstention du groupe libéral).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à mettre sur pied l'atelier «Jouets recyclés», dans le cadre du lieu de vie et de réinsertion «Square Hugo», en bénéficiant de l'encadrement «Accueil accompagné» et en employant des chômeurs placés en occupations temporaires.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

Motion: places de stationnement à l'intention
des employés municipaux

5. Motion de Mme Hélène Cretignier et M. Jean-Pascal Perler:

«Places de stationnement à l'intention des employés municipaux»
(M-319)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- la Ville de Genève est dans l'obligation de devoir respecter les normes OPAir et OPBruit;
- les bénéficiaires de places de parc du Canton s'acquittent d'une taxe;
- les enseignants travaillant dans les écoles primaires de la Ville de Genève paient aussi une taxe,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à mettre en place une taxe à l'intention des employés municipaux utilisateurs de places de stationnement appartenant à la Ville de Genève.

Mme Hélène Cretignier (Ve). Considérant que la municipalité ne doit pas favoriser l'accès en voiture de ses employés au centre-ville et pour respecter les normes OPAir et OPBruit que la Ville de Genève a le devoir d'appliquer, les Verts ont imaginé de mettre en place une taxe comme celle en vigueur pour les enseignants des écoles primaires. Ultérieurement, des places devront être supprimées, afin d'encourager les employés municipaux à utiliser les transports publics. C'est pourquoi nous, les Verts, demandons que cette motion soit envoyée au Conseil administratif.

Préconsultation

Mme Catherine Gonzalez (AdG). Le groupe de l'Alliance de gauche n'entrera pas en matière sur cette motion. Cette motion, si elle

¹ «Mémorial 155^e année»: Annoncée, 4623.

Motion: places de stationnement à l'intention
des employés municipaux

est acceptée, serait une surcharge financière supplémentaire pour le personnel de la Ville, qui a déjà fait beaucoup de sacrifices, et constituerait une pénalisation pour les bas salaires.

Les salariés de la Ville ont accepté une contribution de solidarité de 1991 à 1997, par solidarité pour les finances de la Ville; c'est là qu'ont commencé les premiers sacrifices salariaux. Pour les années 1998, 1999 et 2000, le personnel a «accepté» - il faut le rappeler, sous pression du Conseil administratif - le blocage des salaires ainsi que la suppression des annuités. Le moment est donc mal choisi pour faire subir au personnel de la Ville une charge financière supplémentaire. Je le rappelle, le groupe de l'AdG n'entrera pas en matière sur cette motion.

M. Roger Deneys (S). Je vais essayer de ne pas m'attirer d'ennemis ce soir. Le groupe socialiste est pour le renvoi de cette motion en commission de l'aménagement et de l'environnement, dans la mesure où il estime que, même si elle est relativement mal formulée, elle présente quand même certaines pistes intéressantes. Effectivement, comme l'a relevé l'Alliance de gauche, il est peut-être inopportun de faire payer aux fonctionnaires de la Ville, qui doivent déjà faire certains efforts financiers, le prix de leurs places de parking. Par contre, il serait peut-être opportun d'imaginer la suppression pure et simple d'une partie de ces places de parking, sans financement aucun. Le principe du pollueur-payeur a atteint ses limites; il est peut-être opportun d'entrer en matière sur des mesures plus décisives.

M. Bernard Lescaze (R). Je suis un peu surpris de ce que j'entends, et je ne pensais pas que la défense de droits acquis allait jusqu'à ce que vient de dire la préopinante de l'Alliance de gauche. Le groupe radical soutient entièrement la motion des Verts. Il la soutient d'autant plus que c'est le groupe radical qui avait demandé que les enseignants s'acquittent d'une modeste taxe, 20 francs par mois, alors que vous savez bien qu'au centre de la ville les places valent 200 ou 240 francs par mois.

Motion: places de stationnement à l'intention
des employés municipaux

Nous ne comprenons pas, indépendamment du principe du pollueur-payeur, pourquoi le modeste commerçant devrait s'acquitter d'une taxe pour emprise sur le domaine public, parce qu'il a un store ou parce qu'il a une plaque le long de sa maison, et pourquoi celui - même honorable fonctionnaire de la Ville de Genève - qui parque sa voiture sur le domaine public n'aurait pas de taxe à payer, même modeste. Il s'agit d'avoir simplement une certaine équité envers tous les citoyens et c'est pour cela que nous acceptons cette motion.

Mme Hélène Cretignier (Ve). Pour répondre à l'Alliance de gauche, je voudrais dire que, au contraire, cela fera faire des économies à tous ces gens, puisqu'ils prendront les transports publics!

M. Jean-Pierre Lyon (AdG). C'est intéressant de s'apercevoir qu'un grand nombre de personnes dans cette salle ne connaissent pas les horaires du personnel de la Ville de Genève. Ainsi, par exemple, les pompiers, 24 heures sur 24, doivent se déplacer pour éteindre des feux d'incendies quand il n'y a plus de transports publics, soit après minuit. Faut-il donc qu'ils aient un véhicule, soit un scooter, soit une voiture, pour se déplacer? Les gens de la Voirie, qui commencent à 4 h du matin pour effectuer le nettoyage de la ville, doivent pouvoir se déplacer, bien que certains écolos ne veuillent pas qu'ils balaient avant 8 h! Tout cela, il faut l'arrêter; les Verts, vous n'apportez rien à Genève! (*Protestations.*)

Le président. Je vous prie de garder une certaine mesure, malgré la pause dînatoire.

Mme Nicole Rochat (L). Des places sont attribuées en ville à des fonctionnaires qui doivent, pour des raisons professionnelles, avoir une voiture pour exercer leur activité. Le Canton, avec le parking du Manège, a adopté le même système et les bénéficiaires

Motion: places de stationnement à l'intention
des employés municipaux

de parkings paient également une location, puisque ces places attribuées sont à leur disposition non seulement pour exercer leur activité, mais aussi en dehors de leur profession. Il apparaît donc logique que les employés municipaux paient aussi une location pour les places de stationnement qu'ils ont la chance d'avoir pour des raisons professionnelles.

Par ailleurs, et je reviens toujours sur le même point, cette question n'est pas du ressort du Conseil municipal, elle est du ressort du Conseil administratif qui est l'employeur des fonctionnaires municipaux, que je sache, et c'est à lui de régler ce problème. Nous renvoyons donc cette question au Conseil administratif.

M. Olivier Coste (S). Monsieur le président, je ne vais pas allonger le débat sur l'utilité de la voiture pour certains des employés municipaux. Je voudrais simplement que vous signaliez à M. Lescaze, qui croit que les enseignants s'acquittent de 20 francs par mois pour avoir une place, que c'est faux. Ils s'acquittent d'une taxe annuelle de 200 francs pour participer à la loterie des quelques places disponibles pour ceux qui ont, auprès de leur école, des places de stationnement.

M. Roman Juon (S). C'est intéressant, le groupe libéral vient de parler du parking du Manège et, dans ce cas particulier - mais il y en a d'autres aussi - l'association de quartier est justement en train de proposer de faire autre chose avec le parking du Manège: entre autres, un centre artisanal pour tous les artisans qui ont disparu de la Vieille-Ville et qui doivent venir de la périphérie pour changer une vitre, une tuile ou réparer un robinet. C'est dans cet esprit-là qu'on doit aussi voir les choses.

Je vais suivre mon groupe sur ce point, je ne peux pas faire autrement... (*Rires.*) Je suis devenu un mouton. Néanmoins, je m'étonne que, avec de l'argent, on puisse acquérir des droits. La politique de l'Alternative est bien de favoriser soit les

Motion: places de stationnement à l'intention
des employés municipaux

transports publics, soit le vélo, soit la marche à pied ou d'autres moyens, sauf la voiture. On cherche donc à supprimer la voiture et, en même temps, on favorise ceux qui peuvent payer le droit de se parquer en ville. Il n'est pas question de revenir sur le problème du SIS ou le problème de la Voirie, où certains doivent venir travailler tôt le matin et avoir leur voiture sur leur lieu de travail, mais je suis quand même frappé de voir - et je parle en tant que fonctionnaire de la Ville de Genève - que, dans le département où je travaille, je suis quasiment le seul à utiliser le vélo comme moyen de transport de travail. Je circule en vélo dans tout le périmètre de la commune de Genève, que cela soit au Petit-Saconnex ou ailleurs, alors que tout le reste des fonctionnaires s'enfichent et circulent en moto ou en voiture. Il y a quelque chose à faire, autre que de soutirer de l'argent, comme par exemple faire un réel effort pour se déplacer autrement et prendre les transports publics pour se rendre au travail.

M. Hubert Launay (AdG). Je pense que M. Lyon a dit à peu près ce que l'Alliance de gauche avait à dire. Il est clair qu'on ne va pas encore chercher à réduire un certain nombre de frais sur le dos des fonctionnaires municipaux, toujours dans le but de réduire ce fameux déficit budgétaire. Ces gens sont des travailleurs, on l'a dit; ils ont déjà été pénalisés par la contribution de solidarité et, actuellement, par le gel des salaires.

Si on s'engage dans une histoire comme celle-là, il faudrait qu'il y ait égalité pour tout le monde, et ce n'est pas le cas. Je rappelle, pour ceux qui utilisent encore la voiture, que, nous, conseillers municipaux, pouvons avoir des places de parc gratuites. Je rappelle que les députés, dont M. Lescaze, peuvent avoir des places de parc gratuites. Il est donc hors de question, pour l'Alliance de gauche, qu'on fasse une discrimination et qu'on dise aux travailleurs de la Ville de Genève, qui sont déjà compréhensifs parce qu'ils ont accepté le gel des salaires, qu'ils doivent accepter encore de payer pour des parkings, alors qu'ils en ont besoin pour des raisons professionnelles.

Motion: places de stationnement à l'intention
des employés municipaux

Pour le moment, les transports publics étant ce qu'ils sont, c'est-à-dire qu'ils sont loin de permettre à tout le monde de pouvoir les emprunter pour être à l'heure au travail, quand on sait les horaires différents auxquels sont soumis nos travailleurs municipaux, tant que nous n'aurons pas de transports publics plus efficaces, qui commenceraient peut-être à 4 h du matin - mais là on rentre dans une discussion difficile avec les horaires des TPG - nous refuserons de faire payer les travailleurs municipaux.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Les Verts ont bien entendu le message de l'Alliance de gauche. Le but profond de cette motion n'est pas de taxer plus les fonctionnaires. Notre constat est que la Ville de Genève doit favoriser Circulation 2000, elle ne doit donc pas favoriser la circulation au centre-ville et, un des moyens, mais ce n'est pas le seul, pour y parvenir est d'essayer de diminuer l'accès des fonctionnaires au centre-ville.

Les Verts tiennent à renvoyer la motion au Conseil administratif, parce qu'elle est du ressort du Conseil administratif plutôt que du ressort d'une commission.

Ce que j'aimerais vous dire, c'est qu'actuellement - et cela l'Alliance de gauche est peut-être capable de l'entendre - il y a une inégalité de traitement entre les fonctionnaires municipaux. Sur certaines places de parking par exemple - j'établis un rapprochement entre l'objet de cette motion et certaines petites places telles que les petits squares où la Voirie a ses poubelles - quels sont actuellement les fonctionnaires qui y mettent leur voiture? Ce ne sont pas les petits fonctionnaires qui sont en classe 4 ou 6, mais ce sont les hauts cadres qui viennent s'y mettre de manière officieuse. Je trouve qu'il faut taxer ce genre de personnes, parce qu'il n'y a pas de raison que la majorité des fonctionnaires municipaux s'acquittent de parkings au centre-ville quand ils viennent en voiture, ou s'acquittent de titres quand ils empruntent les transports publics. Il n'y a pas de raison qu'il y ait des privilégiés au sein de l'administration publique.

Motion: places de stationnement à l'intention
des employés municipaux

J'aimerais aussi rappeler que, pour les Verts, taxer des places de parking signifie taxer celui qui peut payer parce qu'il en a les moyens. Notre point de vue peut sembler un peu paradoxal.

En fait, notre motion, qui se veut transitoire, a pour but de charger le Conseil administratif d'étudier les possibilités en vue d'éliminer un nombre de places de parking. A titre d'exemple, je prends le cas du parking du Muséum d'histoire naturelle: il y aurait vraiment un prolongement à faire sur le parc de Villereuse, parce que celui-ci est beaucoup trop grand et surdimensionné par rapport aux besoins. On pourrait absolument agrandir le parc. Mais ce sera pour le futur.

Pour l'instant, j'aimerais que le Conseil administratif étudie la possibilité d'appliquer une taxe aux bénéficiaire de places de parc de la Ville qui utilisent la voiture pour venir au centre-ville.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Plutôt que de dire «taxer», on va dire «rendre payant», si M. Perler est d'accord. Pour répondre aux propos de M. Launay, je crois qu'il est important, Monsieur le président, que vous lui transmettiez, que la gratuité en matière de parking n'existe pas pour les députés au Grand Conseil. Ce qui se passe, c'est que le Grand Conseil paie le parking des députés de la même manière que le Conseil municipal paie le parking des conseillers municipaux qui en font usage. Mais il n'y a pas gratuité; il s'agit d'une faveur consentie en l'espèce par le Grand Conseil ou par le Conseil municipal.

Vous transmettez aussi à M. Launay, Monsieur le président, qu'il ne faut pas qu'il se fasse d'illusions: si, aujourd'hui, la fonction publique municipale bénéficie d'un privilège - appelons-le comme cela, même si le terme est un peu exagéré - qui consiste à bénéficier de la gratuité dans certains cas de places de parcage pour son véhicule, que M. Launay se rassure, dans la fonction privée, ce privilège n'existe pas. Il n'y a aucune entreprise qui mette gratuitement à disposition des places de parc. Dans tous les cas, le parking est payant et si le montant n'est pas prélevé sur

Motion: places de stationnement à l'intention
des employés municipaux

le salaire, le montant est considéré comme une prestation en nature sur laquelle l'employé est évidemment taxable.

En cela, ce privilège aujourd'hui en est un, je dirais, par ignorance de la fonction publique qui peut croire, semble-t-il, qu'elle serait, par rapport à la proposition qui est faite maintenant, une fois de plus considérée comme corvéable à merci. Loin s'en faut, il s'agit uniquement de dire tout haut que, à un moment donné, l'avantage qui est consenti est un avantage que l'on peut considérer comme raisonnablement exorbitant.

M. Roger Deneys (S). J'insiste sur la proposition des socialistes, à savoir de renvoyer cette motion à la commission de l'aménagement, afin justement qu'elle étudie s'il est nécessaire de faire payer ces places de parking ou, au contraire, s'il faut supprimer celles qui sont inutiles. Il n'est pas du tout nécessaire de garder toutes les places de parking; il est peut-être inopportun de les faire payer. Le principe du pollueur-payeur a atteint ses limites, mais il est opportun, peut-être, de manifester aussi au plan politique qu'à Genève on essaie de diminuer le nombre de voitures qui viennent stationner au centre-ville. Renvoyons cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement, afin qu'elle étudie la meilleure solution à adopter vis-à-vis des places de parking des fonctionnaires.

M. Alain Marquet (Ve). Tout propriétaire de véhicule le sait, les dépenses que lui génère son véhicule ne se bornent pas au simple achat du véhicule, il y a évidemment ce qu'on appelle les frais annexes: l'essence, les assurances, l'entretien, les services. Il serait temps de comprendre que le coût d'un parking fait partie de ces frais annexes, il s'ajoute aux frais d'entretien du véhicule et de sa disponibilité. C'est une première chose.

Deuxièmement, on a évoqué la diversité des horaires des personnes qui utilisent les parkings disponibles sur le domaine public. Il est bien clair, pour nous, qu'en aucun cas il n'est

Motion: places de stationnement à l'intention
des employés municipaux

question d'interdire à un pompier qui vient prendre son service de se garer dans un endroit qui ne lui serait pas financièrement attribué; c'est évident. De même, les personnes qui travaillent de bonne heure au Service de la voirie devraient pouvoir disposer d'endroits en cas d'urgence. Je vous rappelle d'ailleurs pour ce qui est du problème des horaires des personnes qui travaillent à la Voirie que nous sommes en train de nous en occuper dans une autre motion qui concerne le balayage nocturne.

Troisièmement, quant à la proposition faite par M. Deneys, j'y souscris entièrement... (*Chahut.*) Monsieur le président, si vous pouviez faire revenir un peu de silence; je trouve que les débats ne bénéficient pas forcément de la qualité d'écoute qui leur est nécessaire.

Le président. On vous écoute, Monsieur Marquet.

M. Alain Marquet. M. Deneys a proposé tout à l'heure que non seulement les parkings soient payants, mais que, dans une proposition ultérieure, ils puissent même être supprimés dans les endroits où c'est possible. Ainsi, par exemple, dans le quartier de mon école, au boulevard Carl-Vogt, où les enfants d'une bonne dizaine de classes s'ébattent dans un espace fort limité, à côté de ce qu'on peut à peine appeler un jardin, situé à l'entrée du Musée d'ethnographie, il y a un parking d'une trentaine, une quarantaine de places où le personnel de la Ville peut se garer *ad libitum*. Cela ne me paraît pas normal. Pour moi, l'espace devrait être dévolu en priorité aux ébats des enfants avant d'être dévolu aux quatre pneus des voitures.

Finalement, on pourrait même imaginer, afin de préserver la mobilité dont chacun semble être soucieux ici, que les fonds dégagés par la taxe sur les parkings puissent servir le dessein de la Ville d'exercer réellement une promotion pour ses employés: offrir d'autres moyens de transport. Cela pourrait faire l'objet d'une motion ultérieure que nous nous réjouissons alors de signer.

Motion: places de stationnement à l'intention
des employés municipaux

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à la majorité (opposition de l'Alliance de gauche).

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé à la majorité.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à mettre en place une taxe à l'intention des employés municipaux utilisateurs de places de stationnement appartenant à la Ville de Genève.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

Le président. La motion N° 320 de Mme Nicole Rochat et M. Pierre de Freudenreich: «Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) et Start PME: pour une structure commune», est renvoyée au mois de septembre, à la demande des motionnaires.

Proposition: balisage des lieux culturels, sociaux et sportifs

6. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 676 600 francs pour le balisage des lieux culturels, sociaux et sportifs en Ville de Genève (N° 375).

Annexe

Préconsultation

Mme Michèle Künzler (Ve). Nous sommes très favorables aux indications et à la signalisation des lieux culturels, sociaux et sportifs. Nous pensons que cela peut être un attrait pour les touristes à qui on peut offrir un meilleur accueil.

Cependant, il est absolument nécessaire d'envoyer cette proposition en commission, car le projet actuel n'est pas acceptable en l'état. Je crois qu'il y a eu assez de remarques faites dans la presse, quant à la grandeur des écritures, quant à l'emplacement. De ce point de vue là, il faudra en discuter.

D'autre part, je pense que, pour l'étude en commission, il serait utile de disposer de la liste des institutions qui seront signalisées, car on pourrait peut-être en rajouter et, dans le domaine culturel, de se renseigner aussi sur les institutions privées.

M. Pierre-Charles George (R). Je suis outré qu'on nous demande une telle somme, soit 676 600 francs, pour des poteaux illisibles. Les directeurs et les institutions que j'ai consultés y sont même opposés, ils disent que c'est illisible! Je ne comprends pas qu'on fasse un poteau, tel celui situé à la promenade Le-Fort, réalisé il y a une année et demie, qui a été lisible quelque temps, mais qui maintenant est illisible parce que la peinture a passé. De plus, les inscriptions sont tellement petites, qu'on ne peut plus rien lire.

Proposition: balisage des lieux culturels, sociaux et sportifs

Je pense que ce n'est ni le lieu, ni le moment pour voter une telle somme. Je pense qu'il faut faire des économies et, là, on peut faire de sérieuses économies: 700 000 francs, c'est une économie importante! Il faudra revenir avec cette proposition dans quelques années. Le fils du haut fonctionnaire qui a fait cela touchera probablement un dédommagement. Je ne suis, du reste, pas très heureux que cela soit le fils d'un haut fonctionnaire qui ait fait ce projet.

D'autant plus qu'aux musées privés qui avaient demandé à bénéficier d'une indication, la Ville, par l'intermédiaire de son Service d'aménagement, avait dit qu'il était exclu qu'ils soient signalés avant que ne le soient les musées municipaux. Vous savez que, sous l'égide et la bienveillante attention de M. Vaissade, nous avons créé une association regroupant les musées de la Ville, les musées privés et les musées de l'Etat. J'aimerais qu'on soit conscients de cela: on a fait un premier prospectus tous ensemble, on a annoncé les ouvertures et les fermetures pendant la période de Pâques dernier. C'est un gros progrès de collaboration vis-à-vis du tourisme; alors je vous en supplie, arrêtez maintenant de dépenser de l'argent! C'est comme si, aujourd'hui, j'ouvrais les fenêtres et versais ces 700 000 francs, en billets de cent francs, par la fenêtre. Je crois qu'il faut arrêter, nous sommes dans une situation délicate et difficile et je vous demande de ne pas entrer en matière. Je me réserve le droit de reprendre la parole tout à l'heure.

M. Guy Valance (AdG). Baliser la ville avec un objet aussi fin et aussi aérien, tel que j'ai pu le voir en photographie dans la *Tribune de Genève*, sauf erreur, c'est tout à fait séduisant. C'est un objet très ingénieux et puis cela offre, bien entendu, la possibilité de mieux se situer et, éventuellement, bien que je sois fort sceptique, de peut-être utiliser mieux nos infrastructures culturelles, sportives, etc.

C'est très bien, mais on a un gros problème. On nous parle constamment de déficit et, bien que le projet soit louable, il ne

Proposition: balisage des lieux culturels, sociaux et sportifs

peut être en aucun cas aujourd'hui d'actualité. Cela n'a absolument pas un caractère urgent. Il est vrai que nous avons un certain nombre de charges, qui sont, en termes culturels, sociaux, extrêmement importantes, que nous devons maintenir, voire améliorer pour certaines. Il n'est pas question, malheureusement, pour le groupe de l'Alliance de gauche, d'entrer en matière sur cette bonne idée; nous refuserons donc l'entrée en matière.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Pour ma part, cela fait deux ans que je suis interpellé par le totem du square Le-Fort. Cela fait deux ans que je trouve cette œuvre d'art absolument exceptionnelle, j'estime que c'est un objet superbe. A la différence du chroniqueur de la *Tribune de Genève*, je crois que j'ai tout de suite compris qu'il s'agissait d'un poteau indicateur. Je n'irai pas jusqu'à dire, ce faisant, que mon esprit est un peu plus rapide que le sien, parce que, à la démarche suivante, lui, paraît avoir tout de suite compris comment on l'utilisait, alors que, pour ma part, cela fait deux ans que, chaque fois que je passe devant ledit totem, je me demande ce que j'attends pour faire une interpellation afin de poser la question de savoir si la Ville a organisé des patrouilles pour retrouver les touristes que l'on a égarés derrière ce totem! (*Rires.*)

Effectivement, c'est un poteau indicateur, mais si vous regardez la coupe que vous trouvez à la dernière page de la proposition, vous voyez que c'est un poteau indicateur triangulaire. Alors, si vous vous trouvez côté pile, vous êtes envoyé, par hypothèse, à l'est, et si vous vous trouvez côté face, vous êtes envoyé à l'ouest. C'est le phénomène naturel du triangle isocèle qui fait que, par la force des choses, avec le même plaisir, on dirige les touristes vers le musée ou on les perd vers un autre musée! La question qui se pose est de savoir comment on les lit et si on livre une boussole avec le totem. En lisant les propos de M. Dupraz, j'ai compris: il faut se mettre derrière. Vous mémorisez donc la couleur de l'objet que vous cherchez. Si, par hypothèse, le Musée d'art et d'histoire est en rouge, vous

Proposition: balisage des lieux culturels, sociaux et sportifs

vous mettez derrière et vous tirez l'azimut. Ce faisant, vous avez une chance de savoir où se trouve le Musée d'art et d'histoire, mais vous ne savez toujours pas par quel chemin vous y rendre.

Cela dit, c'est extrêmement bien de faire des choses qui, du point de vue de l'œil, sont aussi flatteuses, mais c'est un peu ridicule d'imaginer qu'on va pouvoir en faire un quelconque usage à l'égard de nos amis les touristes que l'on entend, manifestement, par la force des choses, égarer dans la ville.

C'est la raison pour laquelle les libéraux, qui sont des pragmatistes, à moins qu'on ne leur livre des boussoles en même temps que les totems, ne peuvent pas soutenir cette proposition et vous suggèrent, les finances municipales étant ce qu'elles sont - on a peut-être les moyens pour les totems mais certainement pas d'une boussole pour tous les touristes - eh bien, ma foi, tant pis, de renoncer à ce projet, pour superbe qu'il soit, mais qui est, il faut bien le reconnaître, parfaitement inutile.

M. Alain Marquet (Ve). Accepter ou refuser cette proposition ne se résume heureusement pas à savoir si Genève aura la borne triste ou pas. Je suis allé à la rue Le-Fort, j'ai cherché, j'ai vu, mais, en fait, je n'ai rien vu ou, en tout cas, pas grand-chose, et ce que j'ai vu ne m'a pas vraiment rassuré. S'agissait-il d'une nouvelle forme de «Lego», d'une balise électrique de but de hockey, d'un symbole phallique stylisé - très stylisé, en tout cas? L'objet avait les couleurs fanées qui illustrent bien la morosité budgétaire ambiante et qui n'incitent pas à la gaudriole. La tristesse de cet objet illustre à elle seule l'urgence qu'il y a à ce qu'on n'ajoute pas à ladite morosité.

J'ai étudié les documents qui concernaient ce projet de signalisation et je me suis dit, cela m'a un peu rassuré, que, s'il fallait douze ans pour en arriver là, il y avait encore une chance pour que mes enfants ne voient jamais cette balise, aboutie sous cette forme en tout cas, si on peut encore parler d'une forme, comme l'a dit tout à l'heure M. Froidevaux.

Proposition: balisage des lieux culturels, sociaux et sportifs

D'autre part, j'ai lu que, outre lesdites balises, le projet comportait la création et la mise en place de treize caissons lumineux - j'ai peur - destinés aux automobilistes et situés à des endroits stratégiques. Lorsqu'on a lu que chaque borne reviendrait, assemblage compris, et je vous ferais remarquer que l'assemblage n'est pas la moindre des parties du budget qui nous est demandé - peut-être que des Lego à cliquer, c'est assez compliqué - à plus de 3000 francs pièce, on s'inquiète déjà de savoir à combien reviendront les caissons dans le crédit ultérieur, qui ne manquera pas de nous être bientôt demandé.

Si les Verts, dans leur ensemble, sont favorables à une signalisation des lieux culturels, sociaux et sportifs, il est clair que, pour eux, celle-ci ne peut prendre cette forme tristounette et à un coût, comme l'a relevé tout à l'heure mon collègue Pierre-Charles, que la décence m'empêche de qualifier de prohibitif, et vous ne m'empêcherez guère de le penser.

Mme Jacqueline Burnand, conseillère administrative. Je souhaiterais ce soir, bien sûr, rompre une lance, non seulement en faveur d'un objet urbain dont chacun ici a demandé de façon urgente la création, mais aussi en ce qui concerne une politique générale dans le domaine de l'aménagement urbain. J'aimerais vous en rappeler brièvement les grands thèmes.

A partir du moment où Circulation 2000 et, successivement, Circulation 2005 sont discutées et négociées, la Ville entreprend une démarche parallèle que vous connaissez bien: celle de favoriser la mobilité alternative, c'est-à-dire favoriser essentiellement les déplacements des cyclistes en réalisant, à son compte, des aménagements qui, aujourd'hui, je crois, font le bonheur de beaucoup, et, deuxièmement, de mener une politique active en faveur des piétons. L'un des éléments de cette politique est celui des déplacements piétonniers que les Genevois pratiquent et pratiqueront, nous l'espérons, de plus en plus, sans oublier également le déplacement des touristes.

Proposition: balisage des lieux culturels, sociaux et sportifs

Or, si certains pouvaient en douter encore aujourd'hui, et j'espère que M. Dupraz n'en doutera pas, il est clair que les faiseurs d'opinion ne sont pas nécessairement là où on pense. J'aimerais, Mesdames et Messieurs, attirer votre attention sur deux points. Le premier est que la balise en question n'a pas fait l'objet de douze ans d'étude dans mes services. Elle a fait l'objet de douze ans d'investigation, y compris à l'Office du tourisme, puisque, depuis douze années, on cherche vainement un système - et je le dis bien, ce n'est pas la Ville de Genève qui le cherchait nécessairement - qui permette d'éviter la multiplication de poteaux et de signaux indicateurs, puisque aussi bien toutes les institutions culturelles, sportives ou sociales se verraient ainsi signalées de façon beaucoup plus aisée pour ceux qui cherchent l'institution.

En l'occurrence, Mesdames et Messieurs, les calculs faits ce soir me font doucement sourire. J'aurais pu démontrer le contraire en commission, parce qu'il est faux de dire que la balise coûte 3500 francs, c'est inexact! Pour ceux qui savent calculer, c'est 1700 francs qu'elle coûte. Nous y avons adjoint un système qui était particulièrement bienvenu, puisque aussi bien la fabrication des «City-plans», qui se retrouvent à la sortie des parkings et permettent ensuite à l'automobiliste qui a déposé sa voiture de rechercher les indications nécessaires à un déplacement piétonnier, eh bien, ces «City-plans» sont également demandés depuis longtemps.

J'ajouterai que toutes les institutions culturelles privées sont très heureuses du résultat obtenu. J'ajouterai une autre chose, c'est que trouver un élément qui, dans le domaine de l'aménagement urbain, ne soit pas la seule multiplication de panneaux, dont je vous aurais avec plaisir donné les prix individuels et indicatifs - parce que si nous devons en mettre cinq au lieu de mettre une balise, cela coûtera beaucoup plus cher à la Ville de Genève, sans compter l'encombrement visuel et l'encombrement physique que l'on connaît - c'était de toute façon une opération infiniment moins onéreuse qu'il n'y paraît.

Proposition: balisage des lieux culturels, sociaux et sportifs

Vous avez donc, par souci de simplification et parce qu'influencés par un article de journal, décidé de balayer un système qui, véritablement, était intéressant, mais qui n'est qu'un prototype. Il est évident que pour le commun des mortels, lorsqu'on lit prototype, on sait que l'expression graphique peut être en tout temps modifiée et que l'on peut: premièrement, renforcer la grosseur des lettres et, deuxièmement, renforcer éventuellement la couleur. Ce qui nous intéressait, c'était de mettre en situation urbaine l'objet lui-même, et pas tellement de renseigner immédiatement, depuis la rue Le-Fort, le piéton qui cherchait l'institution culturelle. C'était donc mettre en phase un système et de permettre à la Commission des monuments, de la nature et des sites qui, depuis très longtemps, refusait systématiquement les autres propositions élaborées, notamment celles aussi de l'Office du tourisme, de se mettre d'accord sur un élément qui a le mérite de la sobriété et qui se révélerait, à terme, efficace.

En ce qui me concerne, j'ai tout dit. C'était à la demande du Conseil municipal, à de multiples reprises, que nous sommes aussi intervenus et que, finalement, nous avons trouvé ce système. En ce qui concerne l'intervention de M. Pierre-Charles George, je la trouve totalement inadmissible, voire scandaleuse. Le jeune designer qui, effectivement, a obtenu son diplôme dans le contexte du traitement de mobiliers urbains et qui nous a proposé le système en question n'est nullement le fils d'un haut fonctionnaire. Donc, votre remarque, Monsieur George, est totalement déplacée. Si je me permettais ce genre d'intervention à l'égard de certains membres de cette assemblée, vous seriez en droit de me demander de sortir, eh bien, c'est ce que j'aurais dû vous demander de faire ce soir, Monsieur.

M. Roman Juon (S). J'interviens, car cette proposition répond à une question écrite. Je crois que c'est la dernière à ce sujet. Je ne savais pas qu'il y avait autant d'années qu'on en parlait. Je ne savais pas non plus qu'il y avait déjà deux ans que ce poteau

Proposition: balisage des lieux culturels, sociaux et sportifs

était installé, aux dires de M. Froidevaux. Je l'ai découvert il n'y a pas plus d'un mois, en fait, c'est mon chien qui l'a découvert! (*Rires.*) Au point de vue du design, je le trouve magnifique, néanmoins, ce n'est pas du tout ce à quoi je m'attendais. Habitant la Vieille-Ville et travaillant non loin de là, quasiment à journée faite, les touristes, suisses ou étrangers, me posent des questions pour savoir où est la cathédrale, où est la place du Bourg-de-Four, etc. Je réponds bien gentiment, mais, à un moment donné, je me dis qu'un parcours fléché serait plus simple.

Mais je trouve dommage, indépendamment du fait qu'on ait fait travailler un designer - ce que je trouve bien - que Genève veuille faire un support aussi difficile de compréhension. Pourquoi? Je ne vous cache pas que, après avoir lu l'article de la *Tribune de Genève*, j'ai été regarder ce poteau de long en large. Il est vrai que le haut est déjà mangé par les rayons ultraviolets, on n'y voit plus rien. Toutefois, j'ai essayé de le comprendre et je dois dire que c'est vraiment impossible. C'est trop difficile. Les touristes, quels qu'ils soient, n'y comprendront rien. A Annecy, à Nyon, à Lausanne, à Vevey, à Rome, à Paris ou ailleurs, différents systèmes existent; il n'y a pas une ville qui n'ait pas son parcours fléché, qu'il soit simple ou un peu plus étudié, mais il y a un code logique qui se lit facilement par tout le monde. C'est en cela que j'ai été extrêmement déçu avec le projet proposé.

Une dernière chose: au moment où on essaie de supprimer les barrières architecturales visuelles dans toute la ville, parce qu'il n'y a pas que la Vieille-Ville qui soit concernée, qu'est-ce qu'on fait? On va encore mettre des poteaux supplémentaires partout. Je crois que c'est une erreur au point de vue de l'aménagement urbain, sur le plan esthétique.

M. Robert Pattaroni (DC). Nous, au début, nous nous sommes simplement demandé s'il était utile de signaler, à l'intérieur de la ville, les monuments et autres installations. La réponse, de ce

Proposition: balisage des lieux culturels, sociaux et sportifs

point de vue là, est positive. Vous avez sans doute vu récemment qu'il y avait une grande manifestation à la place du Lac, en attendant que la place soit transformée, pour, précisément, valoriser la fonction d'accueil de tous les partenaires qui participent, de loin ou de près, à la fonction touristique. Il est ressorti de cette journée qu'il est vraiment important, que ce soit à la police, dans les magasins, dans les hôtels, à l'aéroport, du côté du service de santé ou autres, qu'on ait un comportement d'accueil, un comportement qui fasse en sorte que les gens se trouvent à l'aise dans notre ville. Cela, on l'a compris, parce qu'il y a une fonction économique qui devient de plus en plus importante et que, si on ne fait pas attention aux détails, eh bien, un jour, les gens se retrouvent avec un sentiment de déception, comme pas mal de touristes ont pu l'éprouver dans certaines grandes villes ou dans certaines stations de montagne.

Partant de ce postulat, il est évident qu'il y a probablement plusieurs solutions. La solution qui est proposée, en tout cas pour ceux qui l'ont vu rapidement, n'a pas été séduisante. Mais il faut quand même dire, parce que l'information a aussi circulé, que le projet qui serait présenté par Mme Burnand en commission est tout de même différent de l'essai que l'on peut voir. Il faut le savoir, parce que c'est une question de vérité. Dans la mesure où d'aucuns ici ont dit qu'il valait la peine de travailler ces détails d'information, pour ceux qui se trouvent parfois dans la Vieille-Ville - j'y travaille, j'y suis en principe tous les jours, et même parfois d'autres - il y a souvent des touristes qui nous posent des questions assez banales sur le lieu où se trouvent le Musée, la cathédrale, etc.

Par voie de conséquence, il s'avère que donner un moyen de lecture est sans aucun doute une bonne chose. Au nom de cela, je propose qu'avant de couper la tête au projet on l'examine en commission, sur la base de ce que Mme Burnand nous a laissé entendre, et que, en connaissance de cause, en ayant étudié le projet, on dise oui ou non.

Proposition: balisage des lieux culturels, sociaux et sportifs

M. Marco Ziegler (S). Dans le prolongement de ce qu'a dit mon collègue Juon, mais de manière un peu plus complexe, je dirais que la position du groupe socialiste distinguera en premier lieu la question du principe d'un balisage, de la nécessité d'un tel balisage qui est reconnu relativement largement. On l'a dit tout à l'heure, toutes les autres villes ont trouvé des solutions. Genève se distingue par son absence de balisage. Cette nécessité de répondre au besoin d'une signalisation pour les piétons et pour les touristes en particulier doit être reconnue. Cela amène le groupe socialiste à voter l'entrée en matière, à reconnaître l'utilité, l'opportunité d'un tel projet ainsi que l'importance des déplacements des piétons en ville de Genève; l'encouragement de ce mode de déplacement procède actuellement d'une politique très cohérente, et que nous soutenons de longue date, de la part de la municipalité.

Cela dit, la réalisation concrète du balisage proposé et les réticences évoquées tout à l'heure par M. Juon, ainsi que par d'autres membres de ce Conseil municipal, méritent d'être relevées. On nous dit qu'il s'agit de prototypes qui pourront parfaitement prendre en compte les critiques, qui pourront y répondre positivement, eh bien, cela mérite d'être examiné par la commission des travaux. Et même si, au retour dans ce Conseil municipal, le projet actuellement soumis devait être refusé, il importe de savoir pour quels motifs ou avec quelles demandes complémentaires il est refusé, et cela n'est possible qu'avec ce passage en commission. C'est pourquoi le groupe socialiste appuie le renvoi en commission des travaux.

M. René Winet (R). Je serai très bref. Je suis étonné des explications fournies par Mme Burnand concernant cette proposition. Pourquoi? Tout d'abord, en tant que membre du comité de l'Office du tourisme, je peux dire que celui-ci n'a jamais approfondi le problème de balisage des lieux culturels, sociaux et sportifs en ville de Genève. Je propose que l'on discute de cette proposition à l'Office du tourisme où quelqu'un de votre Conseil

Proposition: balisage des lieux culturels, sociaux et sportifs

est membre du comité, car il faudrait quand même en parler très sérieusement au sein du comité de l'Office du tourisme.

Une autre chose m'étonne beaucoup. Ce Conseil municipal a refusé une subvention, une aide à l'Office du tourisme et, maintenant, le Conseil administratif, très gentiment, vient avec un crédit de 676 000 francs en vue d'aider l'Office du tourisme à faire en sorte que les touristes soient mieux accueillis dans notre ville. Je trouve cela très bien, merci beaucoup. Mais, d'abord, pour presque 700 000 francs, il faut absolument analyser, étudier ce projet un peu plus profondément.

M. Pierre-Charles George (R). Monsieur le président, j'aimerais répondre à Mme Burnand. J'aimerais qu'elle nous dise le nom du créateur de ce projet, parce que je ne crois pas me tromper en disant que c'est le fils d'un ancien haut fonctionnaire, à la retraite aujourd'hui.

Deuxièmement, j'aimerais dire que M. Ziegler, conseiller d'Etat socialiste, avait eu la bonne idée de nous convier il y a une dizaine d'années pour aller à Bâle voir la signalisation des parcours, notamment celle des musées. Cela avait beaucoup impressionné les visiteurs que nous étions. Il y avait trois hauts fonctionnaires de la Ville, dont le chef de l'aménagement. Je constate que rien n'a été retenu des propositions faites lors de cette visite à Bâle, pourtant ces signalisations auraient coûté beaucoup moins cher et elles étaient plus lisibles. Je me demande alors si, aujourd'hui, on doit voter cette proposition ou son renvoi à une commission.

Quand on a installé des flèches pour indiquer où se situaient les hôtels, on nous a dit: «Oh, mais cela va polluer la ville!», mais on nous a autorisés à le faire. Est-ce que vous remarquez ces flèches? Il y en a très peu, elles sont mises à des endroits où c'est significatif, on trouve l'hôtel...

M. Roberto Brogginì (Ve). C'est n'importe quoi!

Proposition: balisage des lieux culturels, sociaux et sportifs

M. Pierre-Charles George. C'est peut-être n'importe quoi, Monsieur Broggin, mais ça l'est moins que votre proposition sur le Monument Brunswick! Pour les institutions internationales, c'est la même chose, je n'ai pas vu fleurir de nombreuses flèches, j'ai vu des flèches mises aux bons endroits.

Mesdames et Messieurs, arrêtons de dépenser de l'argent pour rien. Ces balises sont illisibles, c'est mauvais. Je crois qu'il faut revoir ce projet, il faut peut-être ne pas attendre encore douze ans, mais attendre surtout que la Ville ait plus de moyens qu'actuellement.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG). Le débat qui s'est instauré sur cet objet a apporté un certain nombre d'informations. Notre groupe, par la voix de Guy Valance, a fait prendre conscience à ce Conseil de notre déficit et de l'état des finances de notre commune. Je pense qu'un certain nombre d'intervenants ont compris le problème, ils ont d'ailleurs fait les remarques nécessaires.

J'ai été content d'entendre de la part de Mme Jacqueline Burnand un grand nombre de détails. Comme nous donnons l'impression d'être négatifs, d'être opposés à tout, je propose un amendement disant: «Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit d'un franc pour le balisage des lieux culturels, sociaux et sportifs en ville de Genève.» Je vous demanderais, Monsieur le président, de le mettre aux voix avant de faire voter la proposition.

Le président. Je le mettrai aux voix quand je l'aurai reçu au bureau.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Je crois que cette proposition a été dans un premier temps mal accueillie, parce que, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, un article d'un grand quotidien genevois décrit l'information qui est portée sur cette signalisation. Vous avez donc un préjugé défavorable.

Proposition: balisage des lieux culturels, sociaux et sportifs

Mais j'aimerais insister quand même sur les études qui ont été menées, car, contrairement aux informations qui ont été dites dans la salle... (*Brouhaha.*) Vous permettez que je m'exprime, cela concerne le département des affaires culturelles, cela concerne nos institutions culturelles qui sont aussi les vôtres, alors vous me permettrez de m'exprimer, s'il vous plaît, Mesdames et Messieurs. Je voudrais dire et défendre ce projet en rappelant l'importance du concept qui a été développé, puisqu'il ne s'agit pas seulement de baliser les institutions culturelles, mais aussi les bâtiments sportifs et sociaux. Ce projet est évolutif, nous pouvons - Monsieur George, si vous estimez que les musées privés ne sont pas associés - compléter ensuite l'information par rapport aux musées privés, à partir du moment où un concept global est amené sur le territoire de la Ville de Genève. Ce concept permet justement des adaptations et des évolutions. Si vous trouvez que la visibilité n'est pas assez grande, vous pouvez vous exprimer en commission pour demander qu'on y apporte des corrections pour que vous puissiez être satisfaits.

D'autre part, l'argument qui consiste à dire que c'est le fils d'un ancien haut fonctionnaire n'est pas un argument valable. Vous avez dans le Parti radical des architectes et, ici même, des conseillers municipaux qui sont mandatés pour avoir des chantiers. Il y a quelques années, on a levé les incompatibilités, aussi bien pour les fonctionnaires que pour le secteur privé. On ne va donc pas revenir sur cette affaire, ce n'est pas un argument et, en plus, il attaque une personne qui n'a peut-être rien à voir avec son père qui était un ancien haut fonctionnaire. Il a le droit d'exister, il a le droit d'être désigné et vous permettrez quand même que je défende cette position.

Mesdames et Messieurs, je vous recommande d'examiner cette proposition en commission, étant donné le nombre d'années qui y a été consacré, en particulier avec l'Office du tourisme qui, à un moment donné, a été consulté sur ce projet. Je vous rappelle qu'il était au PFQ avec une somme d'un million il y a quatre ans, que nous avons justement demandé de revoir les coûts et que nous avons

Proposition: balisage des lieux culturels, sociaux et sportifs

obtenu une réduction de 30%. Dans ce sens, des efforts ont également été faits. Je vous recommande de l'étudier en commission pour voir ce qu'il représente, et de ne pas vous fier, d'entrée de jeu, au simple préjugé véhiculé par la presse.

Mme Jacqueline Burnand, conseillère administrative. Mon collègue Alain Vaissade a dit l'essentiel. Il est évident, Monsieur Winet, que vous faites partie du comité de l'Office du tourisme, mais vous ne faites pas partie de tous les groupes dans lesquels l'Office du tourisme et son directeur collaborent. C'est notamment le cas, pour toutes les promenades piétonnes que la Ville organise. Il est clair que l'Office du tourisme, que vous le vouliez ou non, travaille et qu'il a travaillé étroitement associé à tous les départements de la Ville concernés par ce balisage des lieux et qu'en réalité, c'est un projet tout à fait conjoint qui a été déposé ce soir.

Je le répéterai également, comme l'a dit Alain Vaissade, cela vaudrait la peine de prendre ce projet et de l'examiner en commission. Nous avons là, à l'évidence, des dossiers qui vous permettront de répondre à toutes les questions que vous vous posez. Ces dossiers sont un peu mieux ficelés - si je puis dire - que le simple article de journal que vous avez lu, ou même que le petit exposé des motifs que nous rédigeons dans la proposition. Mesdames et Messieurs, faites donc un peu confiance aussi à ceux qui travaillent de manière interdépartementale et, de façon plus large aussi, sur une thématique qui est difficile et, au minimum, renvoyez ce projet en commission pour étude.

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est refusée par 32 non contre 24 oui (3 abstentions).

7. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 866 000 francs, dont il convient de déduire un montant de 275 000 francs correspondant à la subvention accordée par le Canton de Genève, soit net 3 591 000 francs, destiné à la restauration du Monument Brunswick, situé au quai du Mont-Blanc, sur la parcelle N° 5958, feuille 38 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève (N° 248 A)¹.

Annexe

M. Guy Dossan, rapporteur (R). Je vais être assez bref, puisque j'espère avoir dit l'essentiel dans mon rapport, toutefois j'aimerais quand même faire quelques remarques.

La première de ces remarques, c'est qu'avec un tel objet on se trouve face à l'exemple parfait de ce qu'il ne fallait pas faire. C'est vrai que, il y a vingt ans, les techniques en matière de rénovation de monuments publics de ce genre n'étaient pas aussi avancées qu'aujourd'hui; cependant, il faut quand même reconnaître que, pour une rénovation, on a réussi notre coup: maintenant, il faut pratiquement refaire le monument complet. Il a été dit, semble-t-il, que des avertissements avaient été donnés au Conseil administratif de l'époque pour l'informer que l'utilisation d'enduits pouvait être «dangereuse» pour le monument. Visiblement, on n'en a pas tenu compte et, aujourd'hui, on se retrouve avec un monument dégradé par ces produits de rénovation. Une fois de plus, la Ville se trouve dans l'obligation de payer. On nous l'a dit: ceux qui, à l'époque, étaient responsables, les fonctionnaires municipaux de la Ville ainsi que les entrepreneurs, ne sont plus

¹ «Mémorial 155^e année»: Proposition, 1175.

Proposition: restauration du Monument Brunswick

là. C'est dommage; enfin, le passé étant le passé, il faut bien se résoudre à payer.

Cette fois-ci, la présentation qui nous a été faite de ces travaux a été parfaite et je crois que la commission l'a relevé; les architectes et les services de Mme Burnand nous ont vraiment fait une superbe présentation. On a compris cette fois-ci qu'il fallait s'appuyer sur les compétences de spécialistes internationaux en ce genre d'intervention sur des monuments historiques. On a pris de nombreux avis, ce qui permet de mieux comprendre pourquoi ces travaux sont si chers. Malheureusement, le coût est élevé et ces travaux n'arrivent pas au bon moment, car les quatre millions, il eût été préférable de pouvoir les dépenser à un autre moment. Mais l'importance historique et touristique de ce monument, puisque ce monument est l'un des plus photographiés de Genève avec la cathédrale, l'horloge fleurie et le jet d'eau, ne nous laisse pas vraiment le choix de différer ces travaux.

Malgré les remarques qui ont été faites en commission, il faut aussi se rendre à l'évidence que les 24 millions de francs or du duc de Brunswick, à l'époque, nous ont quand même permis de développer la ville de Genève. Sans ces 24 millions de francs or, elle serait peut-être totalement différente de ce qu'elle est aujourd'hui. Vous avez pu lire dans le rapport la liste des monuments et les travaux qui ont pu être faits avec la fortune du duc. J'ai tiré ces informations d'un petit livre qui nous avait été distribué à l'époque dans ce Conseil municipal, petit livre qui m'a appris des tas de choses. J'ai pensé que cela valait la peine de mettre ces informations dans ce rapport.

Il faut aussi reconnaître que nous n'avons pas eu beaucoup de mécènes de cette importance-là et que, aujourd'hui, on serait bien content d'en avoir un ou deux comme lui, ce qui nous permettrait de voir l'avenir d'une manière plus rose. Je crois donc que, même si cela coûte cher, il faut conserver les traces de l'apport de ce donateur, même si, il est vrai, ce monument est dû à une certaine mégalomanie de sa part; en effet, il aurait pu faire quelque chose d'un peu plus simple comme tombeau! Enfin, ce monument est là, il faut le réparer.

Proposition: restauration du Monument Brunswick

De plus, si l'on faisait un sondage parmi nos concitoyens, je ne pense pas qu'on en trouverait beaucoup pour dire qu'il faut le laisser tomber en ruine ou le vendre morceau par morceau, comme cela a été dit en commission, pour essayer de rapporter de l'argent à la Ville de Genève. Il est vrai aussi que cette rive du lac semble être prédestinée pour héberger des ruines. Maintenant que le Palais Wilson brille à nouveau comme un sou neuf, je trouverais dommage de laisser tomber le monument en ruine pour en créer une, à l'autre bout du quai.

Et puis, comme je l'ai déjà dit, il faut essayer d'oublier les raisons politiques, qu'elles soient bonnes, mauvaises ou farfelues. Je crois qu'il faut voter ce crédit, car le duc mérite qu'on respecte sa mémoire. C'est tout de même rare qu'on nous laisse autant d'argent et je crois qu'on peut faire une petite dépense même si, je le répète, elle arrive mal.

Il est vrai qu'à la commission nous avons eu des craintes, des doutes, parce que, vous vous en rappelez, lors du renvoi de cette proposition en commission, le débat ici avait été quelque peu houleux - il n'y avait pas de match, mais c'était houleux. Nous avons eu peur qu'un débat houleux reprenne à la commission, mais nous nous sommes aperçus que les gens avaient changé d'attitude et qu'ils s'étaient rangés à l'opinion selon laquelle il fallait respecter la mémoire du donateur, et cela a été dit à peu près sur tous les bancs. Pour toutes ces raisons, le groupe radical - vous l'aurez bien compris - votera ce crédit et vous demandera de rénover ce monument qui mérite de l'être, surtout par respect pour la mémoire d'un des plus grands donateurs que Genève ait connu.

Premier débat

M. Alain Dupraz (AdG). On pourrait dire: «Encore une dépense somptuaire!» Ce monument funéraire, à l'esthétique discutable, a été restauré, on l'a dit, il y a une vingtaine d'années. Les techniques employées se sont révélées peu appropriées, voire dommageables, comme M. Dossan vient d'ailleurs de le souligner. Les injections de résine époxyde prévues dans les travaux projetés

Proposition: restauration du Monument Brunswick

résisteront-elles mieux au temps? Rien de moins sûr et personne ne peut le garantir, d'après les dires de l'architecte que nous avons entendu en commission. La restauration de ce monument n'est pas une priorité pour nous: 3,6 millions, ce n'est pas rien! Alors attendons des jours meilleurs pour nos finances.

Certes, ce monument va encore se dégrader lentement, nos touristes n'auront bientôt plus qu'une ruine à photographier. Peut-être, mais cela ne va pas décourager nos braves touristes; nous-mêmes allons parfois photographier de belles ruines dans certains pays. L'Alliance de gauche dira non sans état d'âme à cette proposition de restauration.

M. Hubert Launay (AdG). Je ne pensais pas intervenir directement après un camarade de l'Alliance de gauche, qui vient de dire des choses que je ne peux qu'approuver. Je compléterai en disant que, ici, on n'arrête pas de parler d'équilibre budgétaire, tous les partis confondus disent oui à l'équilibre budgétaire et, là, on a une occasion de renoncer à une dépense somptuaire de 4 millions de francs. Pour le budget de fonctionnement, cette dépense va être à hauteur de 130 000 francs, ne serait-ce que pour les 4 millions, et je ne parle que des intérêts de la dette. Puis, comme il est indiqué dans le rapport, il y aura bien sûr un entretien qui, même s'il est léger, va être d'environ 60 000 francs. Nous sommes donc en train de proposer de grossir le budget de fonctionnement de 180 000 francs pendant trente ans, sans même savoir, comme l'a dit M. Dupraz, si ce sera efficace ou non.

Je crois qu'il y a un sacré problème de cohérence. Si on dit qu'on veut aller vers l'équilibre budgétaire, qu'on veut s'en tenir aux priorités auxquelles la population est attachée, c'est-à-dire aux prestations sociales, à l'emploi durable, eh bien, à ce moment-là, il est évident que tout le monde ici, à l'unanimité, devrait refuser ce fameux investissement qui nous coûtera 180 000 francs par an.

Je reparle de l'équilibre budgétaire, puisqu'on sait qu'au niveau du Canton - et à chaque intervention on pourrait le dire - il se passe aussi des choses qui risquent de coûter encore

Proposition: restauration du Monument Brunswick

quelques centaines de milliers de francs par an à la Ville, voire plus. On attend que les chiffres soient fixés, mais on a déjà demandé à M. Muller qu'il nous fasse en tout cas une estimation de ce que pourrait coûter à la Ville la table ronde actuelle si elle devait être adoptée par les députés: c'est cher, cher!

Quand je pense qu'on a eu dans cette enceinte des débats au sujet d'une pataugeoire à 20 000 francs qui, elle, correspondait aux priorités de la population, que l'on a trouvé le moyen de dire non et que, maintenant, on nous demande 180 000 francs pour honorer la mémoire d'un tyran prussien des années 1830, je trouve que c'est trop! Il a régné, il a été shooté par d'autres aristocrates, ce n'est pas moi qui vais le plaindre. Ce personnage-là a fait don d'une certaine somme à la Ville, mais accompagné d'une clause conditionnelle d'élever un monument à sa mémoire. Cela fait 119 ans exactement qu'on entretient ce monument à la mémoire de ce tyranneau. Je trouve que c'est trop! On a fait plus que notre devoir envers ce personnage qui nous a légué quelques sommes qui ont fait, par exemple, qu'on a maintenant sur le dos un Grand Théâtre dont on ne sait plus quoi faire. Merci Monsieur de Brunswick... (*Brouhaha.*)

Je crois que nous sommes, ici, une assemblée, semble-t-il, de républicains. Je ne pense pas être démenti là-dessus, même les libéraux sont républicains... (*Brouhaha.*) Ah, ils ne sont pas sûrs de l'être, ils ont quelques regrets pour l'ancien régime. Mais, enfin, à part les libéraux qui ne savent pas s'il vaut mieux avoir un roi ou une démocratie dont ils tiennent les manettes, je crois qu'on n'a affaire qu'à des républicains. Même les démocrates-chrétiens ne sont pas en train de regretter un régime où les prêtres seraient les gens dominants. Je ne sais plus le terme utilisé, mais M. Froidevaux le sait certainement, pour désigner un régime où ce sont les prêtres qui dominent, pouvez-vous me le souffler...

Des voix. La théocratie.

Proposition: restauration du Monument Brunswick

M. Hubert Launay. La théocratie, merci. Donc, nous ne sommes plus en théocratie, nous ne sommes plus en royauté, nous sommes en république et je crois que, vis-à-vis de ce tyran, nous avons rempli notre devoir pendant 119 ans. Il est temps que le Monument Brunswick retourne en ruines et ces ruines, d'ailleurs, ajouteront un grain de poésie à Genève qui attirera encore plus de touristes. Quelques ruines autour d'un lac, c'est quelque chose qui, même à M. Froidevaux, arracherait quelques larmes, vers minuit passé, quand il admirerait ces ruines au bord du lac.

Nous devons laisser en l'état ce monument, il deviendra ce qu'il doit devenir, c'est-à-dire poussière. C'est son destin. C'est ce que l'Alliance de gauche vous invite à faire en refusant ce crédit de rénovation qui, je le rappelle, viendra s'ajouter à tous les crédits qu'on a votés pendant 119 ans et qui nous mettra encore, pendant 50 ans, dans des dettes à cause de ce Brunswick.

Mme Michèle Künzler (Ve). Vous avez pu lire dans le rapport que le groupe des Verts avait été partagé au moment des votes. C'est vrai, mon amour des vieilles pierres m'avait fait pencher plutôt pour la restauration, pour la conservation de ce monument. Dans le plan de site de la rade, puisque nous défendons les immeubles, c'est peut-être aussi judicieux de défendre ce qui en fait partie.

Mais l'autre partie de moi-même hésitait fortement, car ce qu'on respecte à ce moment-là - je ne pense pas, comme M. Launay, que le duc de Brunswick ait été un tyran, il n'a même pas pu exercer quelque pouvoir, sinon le pouvoir de l'argent - c'est au fond un don bien involontaire, puisqu'il avait fait d'abord don de son argent au duc Napoléon et quand il a vu qu'il ne pourrait pas le faire accéder au pouvoir, eh bien, il voulait le donner au tsar de Russie, donc par hasard on a eu le magot. Est-ce que c'est encore le moment de respecter l'argent?

Ce qui me gêne le plus dans cette affaire, c'est qu'il y a des tas d'étrangers qui sont venus à Genève et qui y ont apporté bien plus: leur savoir, leur intelligence, leur amour de la ville, eh bien, pour ceux là, il n'y a pas de monument. C'est cela peut-être qui manque dans la dynamique de ce monument. Ce que nous

Proposition: restauration du Monument Brunswick

demandons, c'est qu'on ne restaure pas ce monument tel qu'il est, mais, si on veut faire quelque chose - comme cela semble être le cas - qu'on inclue quelque chose de nouveau, puisqu'à l'époque on a accueilli volontairement plein d'étrangers allemands, on a donné beaucoup d'argent, on a vraiment eu un accueil favorable et que, par hasard, il y a eu un étranger riche qui a donné sa fortune. Peut-être que maintenant, si on avait la même attitude, il y aurait aussi un hasard bénéfique pour la Ville et pour ses finances.

Ce qui est important, c'est que ce monument soit dynamisé...

Le président. Dynamité! (*Rires.*)

Mme Michèle Künzler. Je n'osais le dire! Non, qu'il soit plus dynamisé par le fait qu'on y ajoute, peut-être dans un autre endroit ou dans un autre lieu, l'honneur de tous les étrangers qui ont apporté quelque chose à notre ville. Je pense que, maintenant, nous surseoirons au vote, nous refuserons le crédit actuel. De toute façon, si ce monument s'effondre ou s'use, ce n'est pas de notre faute; la pollution a largement fait son œuvre, les traitements et la restauration discutables aussi. Je crois donc que, si on attend quelques années, le temps fera son œuvre, comme elle le fait pour nous aussi!

Mme Alice Ecuwillon (DC). Ce qui me frappe, ce sont les propos à géométrie variable de certains représentants de l'Alliance de gauche. En début de séance, ils proposent de ne plus mettre de limite aux déficits de la Ville de Genève: «Après tout, si on dépense, ce n'est pas grave» - en substance, c'est cela et on l'entend assez souvent. Puis, parce que c'est un duc qui a offert sa fortune à Genève, eh bien, naturellement, ils sont contre; je trouve que c'est assez curieux.

J'aimerais quand même rappeler que la fortune léguée par le duc de Brunswick a déjà permis, outre la construction de nombreux édifices, d'éponger le déficit d'alors de la Ville de Genève. J'estime donc que nous pouvons rendre hommage à ce mécène et c'est

Proposition: restauration du Monument Brunswick

la raison pour laquelle le groupe démocrate-chrétien acceptera les conclusions de ce rapport.

M. Guy Dossan (R). On entend des choses hallucinantes ce soir, c'est assez curieux. Je reconnais que l'envolée lyrique de M. Launay était belle; il a eu l'honnêteté de dire tout haut que la principale raison pour laquelle il refuse la restauration de ce monument, c'est parce que ce monsieur, malheureusement pour lui, était duc et prince régnant. (*Remarque de M. Launay.*) On a déjà entendu cela à la commission, Monsieur Launay. J'aime bien les états d'âme de M. Launay sur l'équilibre budgétaire, j'aurais voulu entendre les mêmes états d'âme quand on a voté cinq millions pour l'Usine, des millions pour la villa la Concorde. Certains ont même demandé de classer, voire de voter des millions pour le 35-37, rue de Lyon. Alors, je veux bien, mais, comme le disait tout à l'heure Mme Ecuillon, il y a des idées un peu aventureuses. On est d'accord pour l'équilibre budgétaire, mais il faut le défendre dans tous les cas et non pas quand cela nous arrange.

Je dois dire encore une chose, si ce soir j'étais milliardaire, je me dépêcherais d'aller léguer mes biens ailleurs qu'à la Ville de Genève, si par hasard j'avais l'intention de les léguer un jour à une ville.

Mme Christiane Olivier (S). Je ne rentrerai pas dans le débat du rétablissement des finances, je ne rentrerai pas dans le débat politico-philosophique et je ne rentrerai pas dans le débat dépassé de la vieille lutte des classes. Je voudrais simplement avoir une approche pragmatique du sujet. Il s'agit d'un monument classé, nous n'avons donc pas le choix; il s'agit d'une opération de conservation du patrimoine et, si cela était peu, il s'agit aussi d'un devoir moral que nous devons apporter à un mécène, comme l'a si bien rapporté le rapporteur. Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste votera cette proposition.

La présidence est momentanément assurée par Mme Alice Ecuillon, première vice-présidente.

Proposition: restauration du Monument Brunswick

M. Pierre Reichenbach (L). Je voudrais remercier M. Dossan qui, dans son rapport, dit: «L'Histoire est vraiment un éternel recommencement.» Je crois que, particulièrement ce soir, c'est un recommencement. Je voudrais aussi, Madame la présidente, que vous transmettiez à mon estimé collègue M. Launay que je souhaiterais savoir si le tyran qui habitait à la rue de la Puiserande à la Jonction au début de ce siècle avait autant légué de fortune que le duc de Brunswick! Je ne crois pas que ce soit le cas et je crois que, quand on a un legs, on a des obligations. Je voudrais rappeler que notre groupe avait refusé une fois des tableaux qui avaient été légués au MAH. Nous avons refusé le legs, mais nous avons été battus par l'Alliance de gauche, parce que nous savions ce que cela coûterait. A l'époque, on n'a pas eu cette problématique. Je vous dirais aussi que le petit rappel historique de la première page est extrêmement intéressant. En effet, on devrait s'opposer à cette proposition, car quelqu'un qui est duc et qui dit: «Pour le peuple et avec le peuple», cela pourrait faire peur!

Je crois que Mme Olivier a raison, parce qu'il s'agit d'un monument qui fait partie du patrimoine genevois. Je ne pense pas que, sur cette terre, pour ceux qui ont vu Genève, on puisse laisser ce monument devenir «poussière», selon la parole biblique qui a été prononcée par quelqu'un ce soir: «Tu es poussière et tu retourneras en poussière.» Vous n'êtes pas sérieux. Je crois que dans la vie il faut faire des choix, malheureusement on est condamné à faire cette réfection, il faut le faire bien et vite, sinon cela risque de coûter encore plus cher.

Mais surtout, Madame la présidente, il faut rappeler à nos estimés collègues que l'école d'horlogerie, l'école enfantine des Cropettes, la promenade des Cropettes, l'élargissement de la rue Montbrillant, l'école des Pâquis, le Grand Théâtre, tout cela a été fait grâce à M. de Brunswick. Et uniquement pour cela, pour montrer qu'il y a encore des hommes généreux, même si pour certains c'est un coup de pot d'être généreux, Mesdames et Messieurs, sauvons ce monument. Quand quelqu'un lègue sa fortune à

Proposition: restauration du Monument Brunswick

Genève, il est inadmissible qu'on dise ensuite: «Tu es poussière et tu retourneras en poussière». Faisons quelque chose qui soit bien, qui soit un exemple, car l'histoire est un éternel recommencement et, d'ici quelques années, on nous dira qu'on va de nouveau recommencer.

M. Guy Valance (AdG). Je suis sûr que le duc de Brunswick, dans sa grande compréhension, serait le premier ce soir à nous dire de ne pas faire cette dépense, car, comme vous le dites, il est imprégné de l'esprit de Genève, de l'amour de ses concitoyens, il veut le bien de ses concitoyens et il serait un duc proche du peuple qui refuserait cette dépense. Le symbole véhiculé par ce mausolée sinistre et mégalo, élevé à la gloire de l'argent - je remercie Mme Künzler pour son intervention - n'est absolument plus d'actualité à Genève, aujourd'hui. Nous sommes à l'orée du XXIe siècle et nous ne pouvons pas continuer de préserver des traces aussi stupides et aussi sinistres que celles du pouvoir de ces gens-là.

Nous avons, Mesdames et Messieurs, une autre conception de l'urgence et des besoins de notre population. Population qui, aujourd'hui, j'en suis absolument persuadé, ne pourrait pas comprendre que nous fassions une dépense aussi importante, une dépense qui va coûter 180 000 francs au budget de fonctionnement de la Ville par année. Une population qui s'apprête à faire des sacrifices extrêmement importants ne comprendrait pas que l'on fasse cette dépense et que l'on se livre à cette sorte de grotesque pantalonnade. Mesdames et Messieurs, s'il vous plaît, un peu de dignité, respectons le duc de Brunswick ce soir et refusons ce crédit quand même passablement obscène.

M. Pierre-Charles George (R). Après l'intervention de M. Valance qui, je crois, nous coupe l'herbe sous les pieds, je dirais: ou c'est un homme satirique, on va alors rigoler parce qu'on est prêts pour La Revue, ou c'est un triste sire. Je voulais vous rappeler que l'ensemble du don qu'a fait le duc de Brunswick à Genève, soit 24 millions de francs or, équivaut maintenant à

Proposition: restauration du Monument Brunswick

sept ou huit budgets annuels de la Ville de Genève. Rendez-vous compte de ce qu'il a donné, souvenez-vous que le Conseil administratif de l'époque a passé un contrat stipulant qu'il acceptait cette donation, à condition de faire un monument, c'était dans le testament. Je me suis amusé à rechercher ce testament aux archives. Il est bien indiqué que le monument doit être construit aux frais de la Ville et entretenu pour l'éternité.

Si on suivait alors le raisonnement de M. Valance, si on suivait celui de M. Launay, pourquoi ne pas démolir tous les biens culturels de France, d'Egypte, de n'importe où, parce qu'ils sont tous construits à la gloire de quelqu'un. (*Remarque de M. Launay.*) Monsieur Launay, quand on a dit autant de - je ne veux pas dire le mot - bêtises que vous avez dites tout à l'heure, acceptez que je vous envoie quelques reflets!

Je voudrais poser une petite question à Mme Burnand. J'aimerais savoir si on a consulté les spécialistes de l'Expert-Center-Lausanne, l'ex-laboratoire de matériaux Pierreux de l'Ecole polytechnique de Lausanne, qui ont fait des études extraordinaires sur Genève. Si M. Ketterer, à l'époque, avait suivi leurs conseils, nous n'aurions pas à restaurer le Monument Brunswick une nouvelle fois.

M. Roberto Brogini (Ve). Lors de nos travaux en commission des travaux, nous avons pu apprendre que cette copie - car ce n'est qu'une vague copie, en un peu plus grand, d'un monument qui se trouve en Italie - a été construite avec de mauvais cailloux dès l'origine; les matériaux qui ont été choisis étaient de mauvaise qualité. Est-ce que nous allons continuer à préserver un monument dont le marbre et la pierre rouge ne sont pas adaptés à notre climat et encore moins à la pollution automobile qui sévit sur le quai du Mont-Blanc? Vous savez très bien, toutes et tous, que près de 60 000 automobiles circulent quotidiennement sur le quai du Mont-Blanc et que ce n'est pas fait pour arranger l'état des différents matériaux qui ont été utilisés pour la construction de ce mausolée, qui n'est, en fait, pas une œuvre originale, mais qu'une copie, comme je vous l'ai déjà dit.

Proposition: restauration du Monument Brunswick

Etudions maintenant ce que nous avons accompli grâce au legs Brunswick. Nous avons entrepris un certain nombre de réalisations et nous pouvons remercier le duc de Brunswick pour son legs, même si l'on sait que son peuple nous a intenté un procès au siècle passé, procès que la Ville de Genève a gagné après jugement d'une cour internationale qui a donné tort à celui-ci - mais sur cela je n'y reviendrai pas. Simplement, je vous dirai qu'il y a quelques années nous avons dépensé 35 millions pour la rénovation du Grütli, fruit de ce legs; nous avons dépensé 3 millions pour la réfection des grilles des Bastions; nous avons dépensé je ne sais pas combien de millions - je ne me suis pas permis d'en faire le calcul - pour la réfection du Grand Théâtre, qui est encore en cours, et de même pour tous les autres bâtiments issus de ce legs. Je crois que l'argent de ce legs est largement amorti, dépensé et surdépensé.

Si l'autre jour, par boutade, j'ai fait une proposition relatée par une certaine presse - je dirais la grande presse de Genève, en fonction de son tirage - je pense que celle-ci n'est pas si absurde que cela: nous pourrions concevoir un projet d'avenir pour de futurs légataires, pour de futures personnes qui voudraient léguer leur fortune à Genève. Nous pourrions avoir une place, la place du Legs et, tous les 50 ou 100 ans, nous pourrions reconstruire un monument ou un bâtiment d'architecture contemporaine, et qui ne serait pas une copie. Nous pourrions faire de cette place une place qui serait l'expression de l'ouverture de Genève au monde et de l'ouverture de Genève à de nouveaux concepts et de nouvelles réalisations qui pourraient faire la fierté de notre cité, au lieu de nous enfermer dans un passéisme dépassé, comme j'ai pu le constater l'autre jour, avec l'inauguration d'une stupide statue de Sissi en face de l'Hôtel Beau-Rivage, qui me fait penser méchamment à un Bisou. Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je tenais à dire.

Mme Françoise Erdogan (AdG). Je vais peut-être surprendre le groupe PDC et vous-même, Madame Ecuwillon, mais, pour moi, le propre de la charité, c'est d'abord la discrétion. Il y a dans la

Proposition: restauration du Monument Brunswick

bible une parole qui dit: «Que ta main gauche ne sache pas ce que fait ta main droite», en revanche je n'ai jamais lu: «Faites des mausolées, faites des veaux d'or pour honorer la mémoire des gens qui ont donné leur argent.» D'ailleurs, l'argent de ce monsieur de Brunswick - je n'ai pas étudié son histoire - cela m'étonnerait qu'il l'ait gagné très proprement. (*Brouhaha.*) Je préférerais, en tant que femme, qu'on laisse ce bâtiment à son triste sort, ce monsieur de Brunswick là où il est, et qu'on puisse utiliser ces 3 millions pour bâtir des crèches, pour réaliser des choses qui sont urgentes. Mais on ne va pas remettre une couche sur le veau d'or pour l'honorer une fois de plus.

M. Bernard Lescaze (R). J'ai entendu ici des propos fantasmatiques qui me font quand même un peu frémir. M. Guy Valance, notre estimable collègue, fait parler les squelettes. Il devrait faire attention, car il semble que, dans sa maison, il y a beaucoup de squelettes très bruyants et qu'il ne devrait pas trop faire parler les squelettes, même avec une couronne ducal et même en remontant à 150 ans.

Quand on voit les propositions faites par certains membres de cette assemblée, on se prend à rêver. Certains voudraient faire de cet emplacement une place dont l'aménagement serait ensuite l'objet d'un référendum qui échouerait, et qu'est-ce qu'on aurait à la fin? Eh bien, un parking! Ce qui plairait sans doute à l'Alliance de gauche. Mais ce n'est évidemment pas ce que nous voulons. Il est clair que le groupe radical soutient la proposition et soutient le crédit; il est clair que ce monument est un atout touristique pour notre ville, qu'on le veuille ou non. C'est un monument historique, qu'on partage ou non ce goût.

Pour la bonne bouche, je vous dirais que je suis quand même stupéfait du raisonnement de notre collègue Hubert Launay, parce qu'avec son raisonnement les Egyptiens se seraient dépêchés de détruire les pyramides qui sont, effectivement, trois monuments érigés à la gloire de despotes orientaux d'il y a quelques millénaires. Dieu merci, elles ont traversé les siècles; elles sont là aujourd'hui; elles font vivre l'Egypte, en partie grâce au

Proposition: restauration du Monument Brunswick

tourisme. Je me garderai bien de prétendre que le Monument Brunswick est l'égal des pyramides... (Approbations.) Mais le Monument Brunswick nous coûte autrement moins d'argent, car s'imaginer que les pyramides ne coûtent rien à l'Egypte, c'est ne rien connaître au coût que représente la conservation archéologique. D'ailleurs, je vous rappelle que le sphinx de Gizeh, qui vient d'être restauré, a coûté plusieurs centaines de millions de francs en frais de restauration.

En conséquence, je crois qu'il est vain aujourd'hui de discuter. Certes, contrairement à ce qui a été dit, nous avons le choix et, en votant ce crédit, nous marquons le choix d'une Genève qui s'ouvre aux touristes, qui est reconnaissante envers ses donateurs et qui respecte finalement ce que les générations précédentes lui ont légué.

On pourrait s'interroger sur les erreurs, les errements qui ont été commis il y a une vingtaine d'années, parce que, malgré tout, et on ne l'a pas assez dit dans cette salle, il y a une vingtaine d'années, on avait quand même déjà un certain nombre de connaissances sur les procédés d'entretien des monuments. D'autres monuments historiques, qui ont été restaurés, ne nous coûtent pas aussi cher vingt ans après. Mais, enfin, comme on nous l'a dit, comme on l'a répété à satiété en commission, les responsables ne sont plus de ce monde et, certes, ils n'ont pas un sarcophage comme celui du duc de Brunswick. Alors laissons de côté ces responsabilités-là; aujourd'hui, votons ce crédit de façon que, pendant cinquante ans au moins, comme le dit le rapport de M. Dossan, nous n'ayons plus à entreprendre des travaux de ce genre.

J'espère - ce sera ma dernière pointe - que la Ville de Genève aura obtenu de l'architecte et des entrepreneurs une garantie d'au moins vingt ans quant à la bienfaisance des travaux que nous allons entreprendre.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG). Bien que cela ne fasse pas toujours plaisir, j'aimerais rappeler certains faits qui sont importants dans un débat comme celui-ci. Lors de la dernière législature, j'étais le rapporteur du plan financier quadriennal. La commission

Proposition: restauration du Monument Brunswick

des finances avait étudié toute une série d'objets, projetés sur quatre ans, pour Mme la conseillère administrative Jacqueline Burnand qui devait procéder à des choix selon les options politiques que le Conseil administratif prendrait.

Je vous rappelle que nous n'étions pas tributaires de déficits aussi importants que ceux de maintenant et que la commission et l'ensemble des partis avaient fait un certain nombre de choix: 20 millions d'économies pour la rénovation du Musée d'art et d'histoire; ensuite, l'école des Casemates, qui se trouve à côté, devait servir à agrandir le Musée d'art et d'histoire avec, à la clé, près de 20 millions d'économie pour les travaux repoussés. Bref, toute une série d'objets ont été repoussés pour, justement, essayer de ne pas faire supporter de dépassements budgétaires importants à notre municipalité. Puis, nous avons dû faire un choix à la suite d'inconvénients majeurs tels que les inondations qui ont dégradé ce monument. La commission avait décidé de mandater Mme Burnand pour examiner la question, avec l'espoir que le crédit soit maintenu en fonction des projets. Je pense alors que tout le monde est conscient qu'il nous incombe de faire des choix. Si, dans quelques mois, vous relisez le *Mémorial*, vous verrez le nombre d'interventions qu'il y a eues au sujet du déficit, que ce soit celles de la gauche ou de la droite.

Mesdames et Messieurs, durant cinq ans, on a parlé de ce que nous avait légué le duc de Brunswick. Il avait épongé, avec les intérêts de sa fortune, le déficit de la Ville de Genève. Il n'y a pas eu de déficit pour la Ville pendant les cinq ans qui ont suivi ce legs; au contraire, la Ville a eu des bénéfices. Cela, il fallait aussi le rappeler, à la suite des propos tenus par M. Reichenbach, qui a oublié de citer les barrières des Bastions; comme c'est important!

Je dirais qu'il y a là une prise de conscience. J'ai écouté attentivement, il y a quelques semaines, la discussion sur le Musée d'ethnographie. A la suite, nous avons été coupés par une motion d'ordre alors que je m'étais inscrit pour faire et rappeler une proposition qui nous aurait coûté 10 millions de moins. Je n'ai pas pu le faire, puisque notre éminent collègue M. Torrent a

Proposition: restauration du Monument Brunswick

fait un amendement et a sabré le débat. On aurait peut-être pu économiser 10 millions en construisant le nouveau musée au Jardin botanique, comme cela avait été prévu avant. Alors, Mesdames et Messieurs, vous avez voté un projet de 50 millions, sans opposition.

Ce soir, nous devons nous déterminer sur quelque chose qui marque Genève, notamment au niveau du tourisme; il vous faudra, Mesdames et Messieurs, prendre vos responsabilités et faire un choix, qui n'est pas facile, je vous l'accorde.

M. Pierre Huber (L). J'interviens pour répondre à M. Valance: un si grand donateur qui nous a laissé tant de bonté, gardons-le avec nous pour encourager d'autres à suivre sa trace et pour rappeler aux mécènes qu'il faut continuer à mettre la main à la poche, et c'est la raison pour laquelle nous sommes pour.

Mme Jacqueline Burnand, conseillère administrative. L'histoire est tantôt tragique tantôt drôle, elle peut se révéler franchement anecdotique et je suppose que nos successeurs et ceux qui liront dans quelques années le *Mémorial*, par curiosité ou par désoeuvrement, passeront là quelques bons moments. En réalité, Mesdames et Messieurs, il a déjà été dit de nombreuses choses à ce propos. J'avais pris, pour ma part, de manière exceptionnelle, la défense de ce petit duc de Brunswick qui, au fond, nous a assez peu importé, mais nous a beaucoup apporté à une époque difficile de notre existence.

Lorsque j'entends aujourd'hui les gens reprocher à la Ville d'avoir entretenu un patrimoine construit grâce à ces fonds, les bras m'en tombent, parce qu'il y a quand même quelques centaines de milliers d'élèves qui ont passé successivement de l'école des Croupettes à celle du Grütli, voire peut-être au Grand Théâtre. En l'occurrence, il est évident que la logique veut que, lorsqu'on a pu construire avec l'argent du contribuable ou celui du duc de Brunswick un établissement ou une institution utile, eh bien, la moindre des choses est de l'entretenir. Enfin, tout autre discours

Proposition: restauration du Monument Brunswick

serait d'une telle absurdité que je pense qu'il ne sert à rien de le tenir.

Je rappellerai, comme le disait très justement Bernard Lescaze, que c'est un des monuments les plus photographiés de Genève et, que l'histoire nous plaise ou nous déplaise, qu'elle nous fasse rire ou pleurer, c'est un moment de notre histoire. A cet égard, je pense que le respect de la parole donnée à cet homme qui, au fond, a légué des biens un peu involontairement à la Ville de Genève, il est vrai, mais qui a demandé à celle-ci de lui construire un mausolée, eh bien, que ce mausolée puisse être restauré étant donné que cette réplique du monument de Vérone est, quoi qu'il en soit, quelque chose qui intéresse, qui amuse et qui souvent soulève des questions de la part des touristes qui le photographient.

S'il s'écroule, ce sera une ruine, disiez-vous. Certes, les ruines sont romantiques. Seulement, il faut passer de l'état existant à l'état de ruine et ce passage est un peu délicat! Je ne sais pas, là, comment nous pourrions pratiquer; en supprimant quelques pans du monument, de manière à ce qu'il ne tombe pas sur la tête des gens qui auraient encore la curiosité de lever les yeux vers lui... Bref, l'état de ruines existantes, c'est bien, surtout en rase campagne, mais dans une ville, c'est moins évident, vous en conviendrez.

J'aimerais attirer l'attention - et ce sera la fin de mon intervention - sur un point qui n'a pas été soulevé mais qui me semble important: il existe encore dans notre cité de petits artisans et des gens qui vont se pencher avec amour sur un problème délicat et complexe. Il est évident que, pour la restauration de ce monument, nous ferons appel à un savoir-faire, à une main-d'œuvre spécialisée, qui concerne essentiellement ces artisans. Je crois que, sur tous les bancs, ces gens se félicitent d'en voir encore, de ces tailleurs de pierres, qui peuvent apporter quelque chose à notre cité.

«Gloire au portefeuille du duc de Brunswick, mais paix à son âme.» Je souhaiterais ce soir que ce Conseil accepte le vote du crédit destiné à la restauration de son monument.

Proposition: restauration du Monument Brunswick

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. J'aimerais intervenir pour défendre cette proposition. Nous avons entendu des objections. Elles avaient déjà été faites lors de la prise en considération de cette proposition, il y a plusieurs mois.

Il faut quand même se résoudre à savoir que, indépendamment de l'origine de cette somme qui représente, Monsieur Launay, 7 milliards à peu près actuellement, à partir du moment où la Ville de Genève s'est engagée, que cela soit par son Conseil municipal ou par son Conseil administratif, dans un accord qui était d'accepter cette somme et de respecter un testament, nous avons un patrimoine à gérer. On peut accorder à ce patrimoine des valeurs qui peuvent être différentes selon les personnes. Eh bien, je regrette, ce patrimoine existe, nous devons le défendre et, pour ces deux raisons, il me paraît essentiel d'accepter cette proposition en vue de l'ouverture d'un crédit destiné à cette rénovation. Nous ne pouvons pas passer outre.

La Conservation du patrimoine architectural a travaillé énormément sur ce dossier. Nous avons un avis d'expert, nous n'avons pas un avis sur la qualité artistique ou sur ce que chacun en pense: c'est un patrimoine genevois, il est reconnu comme tel. Nous devons le conserver et nous devons y passer, que cela plaise ou pas! C'est pour cela, Mesdames et Messieurs, que je propose aussi, comme Mme Burnand l'a fait, de défendre et d'accepter cette proposition.

La présidence est reprise par M. Daniel Pilly.

M. Bernard Paillard (AdG). Effectivement, c'est un monument historique. Il a un rôle touristique sans doute, mais son aspect esthétique est vraiment lamentable. C'est une copie d'une espèce de sous-style Viollet-le-Duc sans aucun intérêt. Mais je ne veux pas m'étendre là-dessus. J'aimerais simplement faire une réflexion de fond ici. Il me semble que, dans notre discussion, certains pans du passé sélectionnés sont réinvestis symboliquement et sont réinterprétés. Je crains que ces racines que vous êtes en train de

Proposition: restauration du Monument Brunswick

réinterpréter ne servent à projeter des choix dans l'avenir. C'est-à-dire que, ici, s'il s'agit de relégitimer le mécénat, le sponsoring, toutes les interventions de ce type dans la culture. Sans doute faut-il avoir des complémentarités! Je crains qu'on assiste à la justification du rôle d'une certaine bourgeoisie dans l'intervention de l'art et à une utilisation, finalement, de l'action publique qui est fondamentale dans cette matière, par des canaux privés que vous êtes en train de défendre maintenant.

La collectivité publique se retire, se fragilise, est remise en question de toutes parts et nous laissons le champ libre à d'autres intervenants. Je voulais relever que, derrière cet apparent débat historique, il y a, en fait, la légitimité de la fragilisation de la collectivité publique, seule garante de l'action en matière culturelle. Je voulais laisser cela à votre réflexion.

M. Guy Valance (AdG). Il est clair qu'il y a ce soir une sorte de frénésie, d'agitation, voire de panique à l'égard de ce Monument Brunswick que nous ne voulons absolument pas raser et qui n'est pas sur le point de s'effondrer. On peut parfaitement imaginer que quelques années vont s'écouler, qu'on trouvera des solutions intermédiaires s'il y a urgence, mais il est indispensable de reporter cet investissement qui est un investissement totalement absurde. On s'est longuement exprimés là-dessus, je ne vais pas être plus long. Simplement je vous informe, Mesdames et Messieurs, que, sur cet objet, un certain nombre de conseillers municipaux de l'Alliance de gauche lanceront un référendum. (*Rires.*) D'autre part, je demande l'appel nominal.

Le président. Etes-vous suivi par 4 conseillers municipaux? (*Des mains se lèvent.*) Bien, nous procéderons à l'appel nominal. Monsieur George, pour la deuxième fois.

M. Pierre-Charles George (R). Monsieur le président, je n'ai qu'une chose à vous demander, c'est un vote nominal!

Proposition: restauration du Monument Brunswick

Deuxième débat

Mis aux voix à l'appel nominal, article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté par 45 oui contre 23 non (2 abstentions).

Ont voté oui (45):

Mme Anne-Marie von Arx-Vernon (DC), Mme Corinne Billaud (R), Mme Nicole Bobillier (S), M. Didier Bonny (DC), M. David Brolliet (L), Mme Isabelle Brunier (S), M. Olivier Coste (S), Mme Barbara Cramer (L), Mme Maria Beatriz de Candolle (L), Mme Linda de Coulon (L), M. Roger Deneys (S), M. Guy Dossan (R), Mme Alice Ecuwillon (DC), Mme Bonnie Fatio (L), M. Jean-Louis Fazio (S), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Pierre-Charles George (R), M. René Grand (S), M. Philip Grant (S), Mme Catherine Hämmerli-Lang (R), M. Pierre Huber (L), Mme Suzanne-Sophie Hurter (L), M. Roman Juon (S), M. Sami Kanaan (S), M. Albert Knechtli (S), M. Bernard Lescaze (R), M. Jan Marejko (L), M. Yves Mori (L), M. Gilbert Mouron (R), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), Mme Christiane Olivier (S), M. Alphonse Paratte (DC), M. Robert Pattaroni (DC), M. Jean-Luc Persoz (L), M. Georges Queloz (L), M. Pierre Reichenbach (L), M. Jean-Charles Rielle (S), Mme Nicole Rochat (L), M. Guy Savary (DC), M. Manuel Tornare (S), M. Pierre-André Torrent (DC), Mme Renée Vernet-Baud (L), Mme Arielle Wagenknecht (DC), M. René Winet (R), M. Marco Ziegler (S).

Ont voté non (23):

Mme Anne-Marie Bisetti (AdG), M. Roberto Brogginì (Ve), M. Didier Burkhardt (AdG), M. Alain Comte (AdG), Mme H el ene Cretignier (Ve), M. Alain Dupraz (AdG), Mme H el ene Ecuyer (AdG), Mme Fran oise Erdogan (AdG), Mme Catherine Gonzalez (AdG), Mme Monique Guignard (AdG), M. Pierre Johner (AdG), Mme Mich ele K unzler (Ve), M. Hubert Launay (AdG), M. Pierre Losio (Ve), M. Alain Marquet (Ve), M. Bernard Paillard (AdG), M. Jean-Pascal Perler (Ve), M. Pierre Rumo (AdG), M. Antonio Soragni (Ve), M.

Proposition: restauration du Monument Brunswick

François Sottas (AdG), Mme Marie-France Spielmann (AdG), M. Guy Valance (AdG), Mme Marie Vanek (AdG).

Se sont abstenus (2):

M. Pascal Holenweg (S), M. Jean-Pierre Lyon (AdG).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (8):

Mme Marie-Thérèse Bovier (L), M. Georges Breguet (Ve), M. Pierre de Freudenreich (L), M. Michel Ducret (R), M. André Kaplun (L), M. Michel Mermillod (S), M. Claude Miffon (R), M. Daniel Sormanni (S).

Présidence:

M. Daniel Pilly (S), président, n'a pas voté.

(Le Conseil municipal est momentanément composé de 79 membres, le remplaçant de Mme Jacqueline Normand (AdG) n'ayant pas encore été désigné.)

L'arrêté est ainsi conçu:

Annexe

M. Guy Valance (AdG). Bien sûr, je demande un troisième débat.

Le président. Ceux qui acceptent un troisième débat sont priés de lever la main. *(16 personnes lèvent la main.)* Le tiers de l'assemblée n'est pas atteint... *(Brouhaha.)* Mesdames et Messieurs, il y a eu 70 votants, il y a 16 personnes qui demandent un troisième débat, cela ne fait pas le tiers de l'assemblée; le troisième débat est donc refusé.

Proposition: restauration du Monument Brunswick

Un troisième débat étant refusé, l'arrêté devient définitif.

**8. Clause d'urgence sur le projet d'arrêté de Mme Michèle Künzler:
«Rénovation d'une villa située au 120, avenue d'Aïre» (PA-373).**

Le président. Nous avons été saisis à l'instant d'un projet d'arrêté urgent. Je passe la parole à Mme Künzler pour défendre l'urgence de son projet d'arrêté.

Mme Michèle Künzler (Ve). J'ai déjà interpellé plusieurs fois le Conseil administratif au sujet de cette villa qui appartient à la Ville, en fait, une moitié de villa appartient à la Ville. Toute une série de villas ouvrières de la Cité-Jardin d'Aïre appartiennent à la Fondation Cité-Jardin d'Aïre, et une avait été rachetée par la Ville dans le but de faire un giratoire - qui ne se fera peut-être jamais, ou on ne sait pas quand, en tout cas pas maintenant. Toutes ces villas sont en train d'être restaurées, donc l'urgence va de soi, car une moitié de la maison serait restaurée et l'autre moitié ne le serait pas.

Une moitié de la villa est déjà en très forte décrépitude, l'autre partie va être complètement rénovée avec une isolation de la façade de six centimètres qui est en ajout, il va donc y avoir une différence au niveau de la façade. De plus, le toit sera plus élevé d'un côté que de l'autre. Il me semble que c'est le moment de restaurer cette villa ou, alors, on choisit de la donner en droit de superficie à la fondation, mais le moment est venu maintenant de décider de ce qu'on veut en faire.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Monsieur le président, vous qui êtes devenu un président attentif au règlement, j'attire votre attention sur le fait que le règlement prévoit que les propositions urgentes doivent être déposées en début de séance et non pas en fin de séance. En conséquence, il est simplement exclu d'entrer en matière sur la proposition urgente qui est faite: c'est une proposition ordinaire. Demain, éventuellement, ce sera une proposition dont vous pourrez effectivement admettre qu'elle a été déposée en début de séance, mais, maintenant, en fin de

soirée, c'est exclu d'imaginer que c'est une urgence; notre règlement nous l'interdit!

Cela dit, sur le fond de l'urgence, il est clair que l'état de décrépitude indiqué par Mme Künzler concernant cette maison, eh bien, je ne le connais pas. Mais les conditions climatiques de l'été ne sont en général pas de nature à ruiner un immeuble et on ne voit pas très bien pourquoi ce soir, à 22 h 35, il faudrait nous mettre à débattre de cette bâtisse qui peut attendre, à tout le moins, notre séance ordinaire du 23 juin pour être traitée. Cette motion urgente pourrait d'ailleurs être transformée en interpellation, ce qui s'est déjà fait, à l'intention du Conseil administratif, pour que ledit Conseil administratif, éventuellement, nous fasse rapidement une proposition, si tant est qu'il y a un besoin. Mais nous faire croire qu'il y a une urgence là, c'est, je crois, se moquer du monde, outre le fait que cela n'entre pas en matière compte tenu du règlement.

Le président. Je tiens à dire que ce projet d'arrêté a été déposé au début de la séance de ce soir.

M. Jean-Marc Froidevaux. Ah, c'est bien de le dire maintenant, merci!

M. Guy Valance (AdG). Merci, Monsieur le président, votre information confirme qu'il faut un peu de souplesse. Je ne vois pas pourquoi on refuserait de traiter l'urgence ce soir. Je n'ai pas le projet d'arrêté sous les yeux, mais j'ai l'impression que Mme Künzler est parfaitement au courant de son dossier. Je pense que, si elle réclame l'urgence, c'est pour de bonnes raisons; de mon point de vue, son exposé a été parfaitement clair. Pour ce qui concerne l'Alliance de gauche, nous soutenons l'urgence et nous souhaitons la voter maintenant de façon à ce que ce problème puisse être traité demain.

Mise aux voix, la clause d'urgence du projet d'arrêté N° 373 est refusée par 29 non contre 23 oui (3 abstentions).

Le président. L'urgence étant refusée, ce projet d'arrêté sera donc traité comme les projets d'arrêté, c'est-à-dire qu'il interviendra à la séance du mois de septembre.

9. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions.

Néant.

Séance levée à 22 h 40.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Motion de MM. Roberto Brogginì, Guy Valance, Pierre-André Torrent et Gilbert Mouron: «Tribune du public et téléphones portables» (M-317)
4. Motion de Mme Anne-Marie von Arx-Vernon et M. Didier Bonny: «Recyclons les réponses du Conseil administratif» (M-318)
5. Motion de Mme Hélène Cretignier et M. Jean-Pascal Perler: «Places de stationnement à l'intention des employés municipaux» (M-319)
6. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 676 600 francs pour le balisage des lieux culturels, sociaux et sportifs en Ville de Genève (N° 375)
7. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 866 000 francs, dont il convient de déduire un montant de 275 000 francs correspondant à la subvention accordée par le Canton de Genève, soit net 3 591 000 francs, destiné à la restauration du Monument Brunswick, situé au quai du Mont-Blanc, sur la parcelle N° 5958, feuille 38 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève (N° 248 A)
8. Clause d'urgence sur le projet d'arrêté de Mme Michèle Künzler: «Rénovation d'une villa située au 120, avenue d'Aïre» (PA-373)
9. Propositions des conseillers municipaux

10. Interpellations

11. Questions

La mémorialiste:
Marguerite Conus